siden
énergies solidaires

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Syndicat Intercommunal d'Énergies,
d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre

SOMMAIRE

3 Éditorial du président

4 Identité du SIEEEN

5 Le bureau syndical 2023

6 Transition énergétique et climat

9 **Énergies**

10 La distribution publique de l'électricité

11 Le contrôle de la concession Électricité

12 Le contrôle de la concession Gaz

13 Le réseau d'éclairage public

16 Le Groupement d'achat d'énergies

17 Le réseau de bornes de charge

18 **Équipement**

19 Patrimoine et Énergies

24 La Régie SIEEEN Chaleur

27 Le SITEC

30 **Environnement**

31 Les déchets ménagers

34 **Organisation et Moyens**

Directeur de la publication : **Guy Hourcabie**

Coordination : **Bénédicte Martin**

Rédaction : **Jef d'Argent (Moklé)**

Mise en page : **Renaud Scapin**

Crédits photos :
SIEEEN, Lionel Brügger, Fotolia, Freepik, Shutterstock

Sources des tableaux et graphiques : **données SIEEEN**

Impression : **Inore Groupe Impression**
450 exemplaires - Juin 2024

Photo de couverture - Decize 2024

ÉDITORIAL

Guy Hourcabie
Président du SIEEEN

Chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

En 2023, la météo hivernale tempétueuse et l'épisode estival caniculaire ont montré la fragilité des réseaux électriques nivernais en zones rurales et urbaines. Le temps de micro coupure moyen par habitant a atteint 117 minutes. La situation est similaire à celle que nous avons subie entre 2007 et 2009 ! Les raisons sont, hélas, les mêmes : des réseaux contraints et entretenus à l'économie. Lors de la conférence Loi NOMé de novembre 2023, le secrétaire général de la Préfecture a demandé avec insistance à Enedis d'initier rapidement des actions correctives pour résorber les réseaux vétustes. Le SIEEEN a mandaté un cabinet spécialisé pour conduire une étude sur l'état des réseaux électriques. Nous espérons pouvoir démontrer que l'ancienneté et le manque d'investissements du concessionnaire sont bien en cause.

La transition énergétique et l'obligation pour les communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables font apparaître de nouveaux besoins. Nos réseaux de distribution d'électricité et nos postes de transformation ne sont pas suffisamment fiables ni bien dimensionnés pour soutenir la production d'électricité supplémentaire des installations d'énergies renouvelables. Le SIEEEN milite activement pour que les réseaux soient modernisés et renforcés. C'est un impératif, d'autant que le second volet de la stratégie énergétique départementale, que nous co-pilotons avec le Conseil départemental, est lancé.

En interne, le Syndicat poursuit l'audit de ses services afin de pérenniser ses activités et garantir des conditions de travail optimales, durables et respectueuses des valeurs du service public.

L'engagement et la solidarité sont des forces motrices pour tout le territoire, en ces temps troublés où les crises se succèdent. Les différentes actions que nous initions illustrent notre démarche volontariste. La modernisation de l'éclairage public permettra, demain, de faire de notre département un smart territoire. L'optimisation de la gestion de nos déchets nous aidera à offrir aux Nivernais de nouveaux débouchés, grâce à l'économie circulaire. Les solutions digitales que nous développons participent de la création d'un territoire de confiance numérique. Nous facilitons le développement des énergies renouvelables au travers de la Régie SIEEEN Chaleur et de notre partenaire, la SEM Nièvre Énergies, pour tendre vers l'autosuffisance énergétique, d'ici 2050. Nous renforçons nos dispositifs pour permettre aux collectivités de réhabiliter et revaloriser leur patrimoine bâti et garantir un cadre de vie de qualité aux Nivernais.

Nous devons faire des difficultés actuelles un moteur de progrès pour continuer d'œuvrer, demain, pour le développement durable de notre territoire. Notre culture de service public est notre force, celle de la solidarité agissante de proximité et d'efficacité.

LE SIEEEN, SES COMPÉTENCES

Historique

Le Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN) est un établissement public.

Il est régi par les articles L. 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et par ses statuts. Il a la nature d'un syndicat mixte ouvert à la carte.

Le SIEEEN est constitué des collectivités suivantes : communes, syndicats mixtes fermés, communautés de communes et Conseil départemental de la Nièvre.

Réseau d'éclairage public de Lucenay-lès-Aix

Transferts de compétences

ÉLECTRICITÉ :

309 communes réunies
dans **23** Commissions Locales d'Énergie (CLÉ)

GAZ :

37 communes et **9** en délégation de service

ÉCLAIRAGE PUBLIC :

297 communes **+ 5** communautés de communes
+ Conseil départemental de la Nièvre

DÉCHETS MÉNAGERS :

6 communautés de communes **+ 4** syndicats intercommunaux, soit **224** communes

MAÎTRISE DE LA DEMANDE EN ÉNERGIE :

146 communes **+ 5** EPCI

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION :

237 communes,
6 communautés de communes et
9 structures diverses

RÉSEAUX DE CHALEUR :

29 communes + **2** communautés de communes

IRVE - Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques :

42 communes

LE BUREAU SYNDICAL DU SIEEEN EN 2023

PRÉSIDENT

Guy HOURCABIE

VICES-PRÉSIDENTS

Pascal RENARD

Monique BERNARD

Pierre LANDURIER

Eric LALOY

Guy GRAFEUILLE

Jean-Michel FORGET

René BONNEAU

Gilles NOËL

MEMBRES DU BUREAU

Jean REBOULLOT

Patrick FAURE

Brigitte PICQ

Jean DELEUME

Stéphanie OUVRY

Françoise BENAS

Robert VINCENT

Martine BATAILLON

Jean-Marie MONETTE

Serge DUCREUZOT

André GUYOLLOT

Martine SIMONNET

Le Bureau

Le Comité syndical désigne, parmi les délégués qui le constituent, le Bureau syndical composé du président, 8 vice-présidents et 12 membres. Le Comité syndical lui délègue une partie de ses attributions de gestionnaire (personnel, commande publique...).

Le Comité syndical

Le SIEEEN est administré par les élus délégués au SIEEEN. Le délégué est le véritable trait d'union entre sa collectivité et le Syndicat. Il permet de faciliter l'expression des adhérents. Il est également attentif aux évolutions dans le secteur énergétique et environnemental dont il relève. Il se fait l'écho auprès du Syndicat des problèmes rencontrés par les usagers.

Le Comité syndical est constitué de 111 membres. Chaque compétence transférée y est représentée proportionnellement par un délégué titulaire et un délégué suppléant, élus par les structures de base.

CHIFFRES-CLÉS EN 2023 :

Adhérents

- **309** communes,
- **6** communautés de communes,
- **4** syndicats d'ordures ménagères,
- **1** syndicat scolaire
- \+ Conseil départemental de la Nièvre

- **116 AGENTS** au SIEEEN
- **65 470 625 €** de budget

LE SIEEEN FACILITE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN NIÈVRE

Le SIEEEN assure la mission de planification énergétique qui contribue à la mise en œuvre de la stratégie énergétique départementale. Avec le soutien de l'Ademe, le Syndicat déploie une ingénierie dédiée à l'accompagnement des EPCI dans leurs initiatives : appui aux plans climat-air-énergie (PCAET), territoire à énergie positive (TePOS), contrat de transition écologique (CTE) et Cit'ergie, entre autres.

Au-delà de cette mission, le Syndicat agit sur les champs de la sobriété et de la sensibilisation à l'énergie. Il développe également des outils d'aide à la décision pour les collectivités.

CHIFFRES-CLÉS

2 RÉUNIONS du Réseau AGiTés (30 participants)

3 WEBINAIRES thématiques (géothermie, sobriété, le vrai du faux des énergies renouvelables)

9 ANIMATIONS de sensibilisation (écoliers, agents de collectivités et du SIEEEN et ménages en précarité énergétique)

6 EPCI en soutien (PCAET et programme Ademe TETE)

3 RÉUNIONS avec les territoires sur les énergies renouvelables

60 PROFILS énergétiques réalisés pour définir les zones d'accélération des EnR

La lutte contre la précarité énergétique, un enjeu majeur

Solidaire de son territoire et des Nivernais, le SIEEEN participe à la lutte contre la précarité énergétique, en abondant différents fonds :

- FNAME (30 000 €) pour soutenir les projets de travaux efficaces et performants pour les plus modestes.
- SLIME : programme de subventionnement national CEE avec le CLER sur la détection, le diagnostic et l'orientation vers des solutions pérennes.
- Fonds départemental d'avance de subventions (100 000 €).
- Fonds Solidarité Logement (30 000 €).

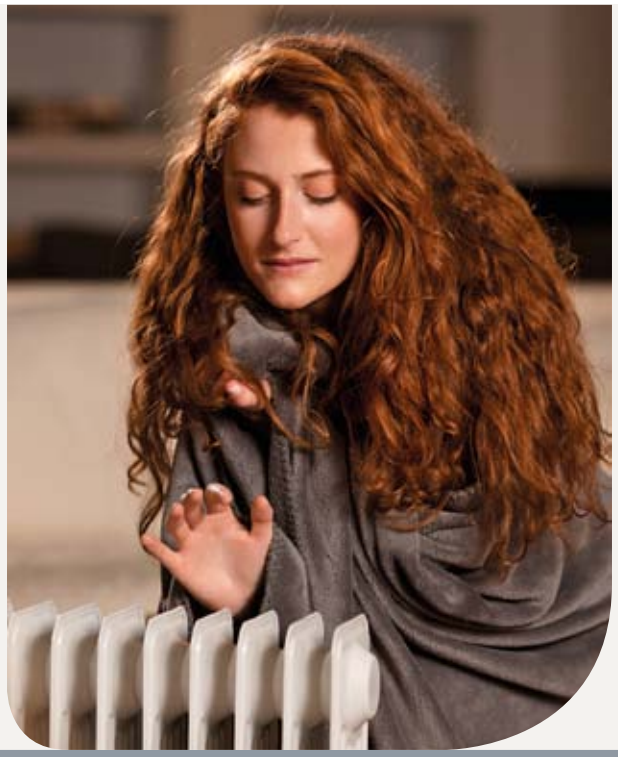

› Les 3es Assises de l'énergie

Le 30 mars 2023, le SIEEEN a organisé les 3es Assises de l'énergie pour mobiliser les élus et l'ensemble des acteurs nivernais et accélérer la prise de conscience du caractère essentiel de la transformation énergétique. Cette journée a permis de réinterroger la stratégie énergétique nivernaise au regard des 3 piliers du scénario Négawatt : sobriété, efficacité énergétique et énergies renouvelables.

La matinée était consacrée aux travaux en plénière et aux échanges. Les participants ont pu débattre, découvrir et apprendre des expériences et réalisations grâce aux témoignages. L'après-midi, au Village de la transition, ils ont également rencontré des acteurs départementaux et régionaux de l'énergie ainsi que les services du SIEEEN pour nouer des partenariats et trouver des solutions.

QUELQUES MESSAGES FORTS :

« Il faut traduire en acte les ambitions. La transition énergétique est possible et à la portée de tous. »

« Les territoires ruraux ont depuis longtemps été le lieu de production des produits alimentaires pour les villes. Il leur incombe à présent de devenir aussi des lieux de production d'énergies renouvelables. »

« Profiter de cette transformation pour le développement de son territoire : économie et emploi à renforcer ou développer, intégrer la gouvernance des projets énergétiques, maximiser les retombées financières. »

« Communiquer et travailler sur l'appropriation et l'implication des citoyens... »

CHIFFRES-CLÉS

170 INSCRITS

15 STANDS
dont un quartier dédié aux territoires

3 RENDEZ-VOUS D'ASSISES
de l'énergie en Nièvre :

- **2009** : Où en sommes-nous sur la question de l'énergie en Nièvre ?
- **2015** : Présentation de la première stratégie énergétique nivernaise.
- **2023** : La transition, c'est maintenant.

Une stratégie départementale pour développer les énergies renouvelables

En septembre 2023, une étude « Stratégie départementale de développement des énergies renouvelables » a débuté. Co-pilotée par le Département et le SIEEEN, l'actualisation de la stratégie énergétique cible le déploiement des énergies renouvelables pour permettre à la Nièvre d'être autosuffisante à l'horizon 2050.

« … La transition énergétique est possible et à la portée de tous. »

Un comité de pilotage a été constitué pour co-construire, il associe décideurs et professionnels de l'énergie. Le bureau d'étude mandaté définit les potentiels de la Nièvre à partir de l'analyse de l'existant et des besoins. Des ateliers de travail sont programmés, en 2024, pour informer et enrichir la réflexion stratégique et aboutir à un programme d'actions volontariste.

La définition des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER)

Promulguée le 10 mars 2023, la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) impose aux communes de définir les zones d'implantation des énergies renouvelables, au plus tard le 31 mars 2024.
Le SIEEEN s'est mobilisé pour intégrer dans son système d'information géographique (SIG) GéoSIEEEN les zonages retenus. Il a développé des outils pour l'usage des communes et EPCI de la Nièvre. Le SIEEEN a édité des profils énergétiques commentés pour une soixantaine de communes. Une automatisation des calculs permet de définir les types d'énergies renouvelables pouvant être déployés sur chaque commune afin de couvrir les consommations en se basant sur les objectifs du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) à l'horizon 2050. Des réunions sont proposées à l'échelle intercommunale pour permettre les échanges sur les projets respectifs et mutualiser, ainsi, les expériences et questionnements.

Le suivi des contrats de transition écologique (CTE)

En 2023, l'État a lancé le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) pour regrouper les contractualisations avec les collectivités. 2023 marque l'année de clôture du CTE, arrivant progressivement au terme de sa mise en œuvre et absorbé par ce CRTE. Le SIEEEN est signataire de 2 conventions avec les 2 PETR nivernais, les Pays Nivernais Morvan et Val de Loire Nivernais.

Un cadastre solaire départemental

Le 30 mars, le SIEEEN a lancé un cadastre solaire départemental. Gratuit, anonyme et accessible à tous, cet outil cartographique interactif permet de connaître le potentiel solaire des bâtiments. Il facilite la sensibilisation et l'accompagnement des habitants et des collectivités de la Nièvre. Il aide à évaluer la pertinence d'installer des panneaux solaires sur la toiture d'une habitation, d'un local ou d'un bâtiment communal.

POUR EN SAVOIR PLUS :

https://nievre-sieeen.cadastre-solaire.fr

Les Générateurs

Le dispositif « Les Générateurs » résulte de l'alliance des 8 syndicats d'énergie de la région pour faciliter le développement des projets éoliens et photovoltaïques de grande taille sur le territoire. Il propose un accompagnement personnalisé aux collectivités pour leur permettre d'identifier les points-clés des projets qu'elles développent ou pour lesquels elles sont démarchées ; de piloter leurs projets avec un développeur ; d'optimiser les recettes pour le territoire et de mobiliser les citoyens. Trois conseillers spécialisés dans l'éolien terrestre et le photovoltaïque se répartissent le territoire. Un quatrième conseiller est envisagé pour répondre aux demandes grandissantes des collectivités.

POUR EN SAVOIR PLUS :

https://lesgenerateurs.ademe.fr

ÉNERGIES

- La distribution publique d'électricité
- Le contrôle de la concession Électricité 2023
- La distribution publique de gaz
- Le réseau d'éclairage public
- Le Groupement d'achat d'énergies
- Le réseau de bornes de charge pour véhicules électriques

BILAN DE L'ACTIVITÉ DES RÉSEAUX 2023

Dans le cadre de sa mission historique, le SIEEEN assure la maîtrise d'ouvrage des opérations de fiabilisation et d'amélioration des réseaux de distribution d'électricité des communes rurales de la Nièvre.

Renforcements de réseaux

21 opérations ont été commandées pour un montant de 1 849 200 € TTC. Pour financer ces travaux, le SIEEEN utilise en priorité le FACé AB, soit 732 700 €. 4 chantiers ont été mis en service.

Extensions des réseaux

Le Syndicat a commandé 41 opérations pour un montant de 1 079 008 € TTC, dont une participation d'Enedis à hauteur de 55 553 €. 16 chantiers ont été mis en service.

Dissimulations des réseaux

24 opérations de dissimulations de réseaux ont été commandés pour un montant de 1 566 000 € TTC. 2 chantiers ont été mis en service. Le SIEEEN utilise le FACé C pour financer ces travaux, soit 475 100 €.

Sécurisation des réseaux

Sur 35 opérations commandées pour un montant de 1 865 564 € TTC, 17 chantiers ont été mis en service. Le Syndicat utilise plusieurs dotations pour financer ces travaux :

- Tranche S du FACé : 704 000 €.
- Maintien du programme Réseaux vétustes co-financé à 40 % par Enedis (300 000 €) et 60 % le SIEEEN (1 565 564 €).

Génie Civil Télécom

Sur 30 opérations prévues en 2023, seules 11 ont été mises en service pour un montant de 656 000 € TTC.

CHIFFRES-CLÉS

155 OPÉRATIONS RÉSEAUX

8 217 702 € de travaux réalisés

95 DOSSIERS CARTO 200 (cartographie des réseaux électricité et gaz au 1/200e) **(21 088 €)**

18 DOSSIERS GÉO DÉTECTION réalisés **(63 387 €)**

Dotations financières contribuant à la maîtrise d'œuvre

DÉSIGNATION	MONTANT en € HT
FACé AB	733 700
FACé C	475 100
FACé S	704 000
Enedis (convention réseau vétuste)	300 000
Redevance concession R2	677 624
TOTAL	**2 889 624**

Réalisations SIEEEN 2023

TYPES D'OPÉRATIONS	POSE (en km)	DÉPOSE (en km)
Renforcement	9,2	8,9
Sécurisation d'ouvrages	14,1	12,9
Dissimulation	3,6	3,0
Extension	4,1	-

LE CONTRÔLE DE LA CONCESSION 2023

Autorité concédante, le SIEEEN assure le contrôle des concessions d'électricité. Il vérifie le respect du cahier des charges sur lequel s'est engagé Enedis. Il s'appuie sur les outils mis en place tels que la « Synthèse du contrôle de l'état des réseaux », les fiches d'audit, la matrice de contrôle ainsi que sur des contrôles spécifiques.

Depuis le 1er janvier 2023, l'application du nouveau contrat de concession a induit certaines modifications des procédés de contrôles et de facturation. Le calcul de la redevance R2 a été revu et adapté afin que soit respecté le nouveau cahier des charges.

En 2022, le SIEEEN a constaté que le critère B (indicateur de mesure de la durée annuelle moyenne de coupure d'électricité par usager) avait doublé, atteignant 117 minutes en moyenne. Or, le nouveau cahier des charges de la concession a fixé pour objectif un critère B à 59 minutes. Par ailleurs, lors de ses interventions, le concessionnaire supprime les organes de coupures précédemment installés, ce qui impacte lourdement les usagers. En 2023, le cabinet Naldéo a été mandaté pour un contrôle sur l'année 2022. Le Syndicat entend démontrer, ainsi, que la « rénovation programmée » d'Enedis ne résout pas efficacement les incidents sur les réseaux parfois âgés de 70 ans ! Il espère des efforts concrets du concessionnaire pour l'amélioration de la qualité des réseaux.

Évolution des temps de coupures moyens par habitant
toutes causes confondues, en minutes

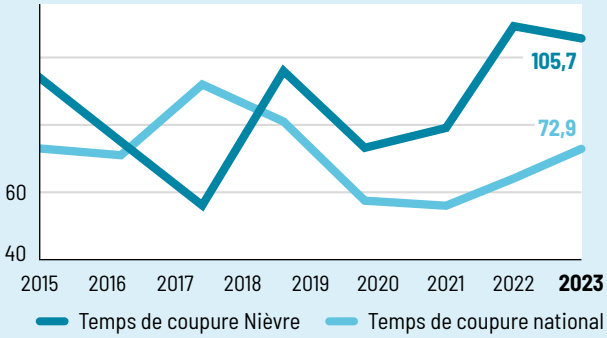

CHIFFRES-CLÉS

11 324 KM
de réseaux basse et moyenne tensions (HTA-BT) dont **4 620 km** en souterrain

1 100 698 MWH
consommés

6 481 POSTES
de transformation HTA-BT

152 438 ABONNÉS

6 418 KM de réseau HTA
dont **2 406** en souterrain

4 906 KM
de réseau basse tension
dont **2 214 km** en souterrain

› La conférence loi NOMé

Lors de la conférence loi NOMé, le 30 novembre 2023, le secrétaire général de la Préfecture a demandé à Enedis de mettre en œuvre rapidement des plans d'actions pour tenir les objectifs du contrat de concession, notamment, l'amélioration de la qualité des réseaux. Enedis s'est engagé à résorber les 254 km de fils nus sur l'ensemble du territoire, d'ici 2035, objectif inscrit dans l'annexe 2 du contrat de concession.

LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ EN 2023

Sur le territoire de la Nièvre, parmi les 59 communes desservies en gaz, 46 ont transféré la compétence de gestion de la distribution publique de gaz au SIEEEN. Sur ces 46 communes, 37 sont régies par un contrat historique conclu avec GRDF et 9 sont en DSP. 4 communes en DSP (Billy-sur-Oisy, Dornecy, Luzy et Neuvy-sur-Loire) ont été confiées à GRDF et bénéficient d'un contrat global. La commune de Champvert est sous contrat historique séparé. Antargaz fournit les 5 autres DSP (Entrains-sur-Nohain, Fours, Saint-Amand-en-Puisaye, Saint-Benin-d'Azy et Tracy-sur-Loire) en gaz propane à l'aide de cuves placées sur les communes.

En 2023, le SIEEEN a fait un contrôle des chantiers en cours. Il a notifié à GRDF plusieurs défauts : imprécision des plans et manquements dans la finition (types de goudron utilisé, trottoirs non-bitumés...). GRDF a fait preuve de réactivité et traité les différents problèmes.

Fin 2023, le Syndicat a lancé un contrôle sur les contrats historiques de la concession (gaz naturel). Les conclusions lui seront transmises, en 2024, en vue d'une négociation avec GRDF pour la mise en place d'un avenant intégrant les modalités du nouveau modèle de contrat gaz négocié par la FNCCR et France Urbaine.

La compétence distribution de gaz en Nièvre en 2023

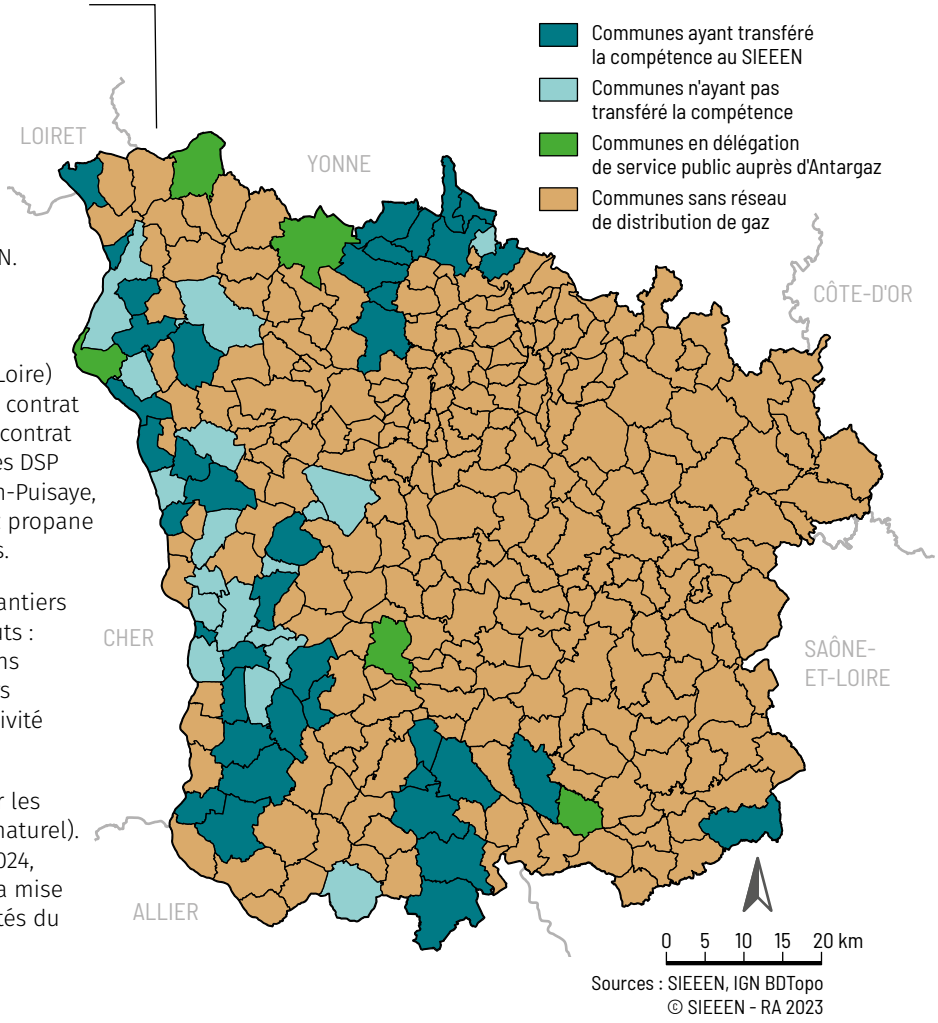

Sources : SIEEEN, IGN BDTopo
© SIEEEN - RA 2023

CHIFFRES-CLÉS

Un peu plus de
14 000 BRANCHEMENTS
dont **2 043 branchements collectifs**

21 414 COMPTEURS ACTIFS

232 ROBINETS

647,63 KM de linéaire de réseau de distribution

32 POSTES DE DÉTENTE

6 ROBINETS DE PURGES

637,95 KM de canalisations moyenne pression (MPB et MPC)

9,68 KM de canalisations basse pression (BP)

« … la Ville de Decize peut réduire de 455 614 kWh par an sa consommation d'énergie… »

L'ÉCLAIRAGE INTELLIGENT SE DÉPLOIE EN NIÈVRE

Le SIEEEN a retenu la solution du LED connecté pour assurer la modernisation du réseau d'éclairage public de la Nièvre. La généralisation de l'éclairage intelligent participe de la transition énergétique. Elle va permettre aux communes de s'inscrire dans une démarche de smart territoire.

297 communes, 5 communautés de communes ainsi que le Conseil départemental ont transféré la compétence « Éclairage public » au SIEEEN. 192 communes sont équipées de luminaires LED connectés. Elles peuvent réaliser au moins 50 % d'économies sur leurs consommations énergétiques liées à l'éclairage public. 17 953 luminaires LED connectés sont supervisés, en Nièvre. Le Syndicat poursuit le déploiement de son outil de télégestion de l'éclairage public.

Grâce au transfert de compétence, les collectivités bénéficient également de la fourniture d'énergie. Ce service leur garantit des tarifs plus avantageux. Membre de son propre Groupement d'achat d'énergies, le Syndicat gérait, en 2023, 3 430 contrats, soit 1 400 000 € de facturation annuelle pour une consommation de 10 GWh. Les communes en transfert de compétence ont évité une dépense de 1 068 000 € (+ 54 % d'économies) pour leur éclairage public. Ils ont également économisé 126 000 €, grâce à une campagne d'optimisation des puissances souscrites (865 points de livraison).

RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

CHIFFRES-CLÉS

9 295 588 € TTC de **travaux réalisés** en 2023

1 254 CHANTIERS **réceptionnés**

40 KM de **réseau construits**

3 100 FOYERS rénovés

3 100 LUMINAIRES **déposés**

Montants des travaux par type d'opération :

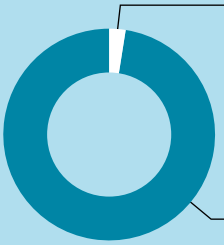

10 en **prestations de services** : **228 967 € TTC**

276 en **transfert de compétence** : **8 326 146 € TTC**

Évolution du volume des travaux 2015-2023 (en € TTC)

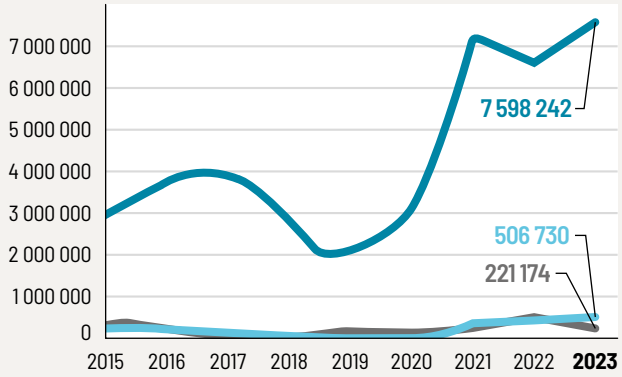

- **Travaux neufs :** 202 pour 7 598 242 € TTC
- **Candélabres accidentés :** 64 pour 221 174 € TTC
- **Illuminations architecturales ou sportives :** 16 pour 506 730 € TTC

› Poursuite de la troisième tranche du programme DSIL

60 % de la troisième tranche du programme DSIL, démarrée en 2022, ont été réalisés.
Cette opération porte sur le remplacement de 3 206 luminaires dans 8 communes (Billy-Chevannes, Chevenon, Decize, Imphy, Magny-Cours, Montigny-aux-Amognes, Saint-Éloi et Tannay-en-Bazois).

Elle représente un investissement 2 665 680 € HT. Le SIEEEN finance 60 % des travaux, la dotation DSIL 20 %, les 20 % restants sont à la charge des communes. La rénovation complète de l'éclairage public permettra aux communes de réaliser 63 % d'économies sur leurs consommations d'énergie liées à l'éclairage public.

Un Fonds Vert pour remplacer 1 900 luminaires

Suite à l'obtention d'une dotation du Fonds Vert, le SIEEEN a programmé le remplacement de 1 900 luminaires dans 15 communes. Les travaux représenteront un investissement de 1 909 490 € HT, dont 20 % seront financés par le Fonds Vert. L'opération démarrera au second semestre 2024 et prendra fin au premier semestre 2025.

› Un éclairage public optimisé pour la Ville de Decize

Après le diagnostic de l'éclairage public de la Ville de Decize, le SIEEEN a inclus la rénovation de celui-ci dans son programme DSIL. 1 200 lanternes sans vasque, dont les plus vétustes ont plus de 40 ans, sont remplacées par des luminaires LED connectés. Grâce à cette opération, la Ville de Decize peut réduire de 455 614 kWh par an sa consommation d'énergie pour l'éclairage public et éviter le rejet de 54 218 kg de CO_2. Le Syndicat s'appuie sur son outil de supervision pour gérer avec souplesse l'allumage et l'extinction de l'éclairage public selon les choix de la commune. Sur les grands axes, l'éclairage est abaissé de 20 % à 30 %, la nuit. Pour garantir la sécurité, l'éclairage au sol est maintenu.

La Ville de Decize dispose, aujourd'hui, d'un éclairage public optimisé qui lui permet de réaliser une économie de 63 % sur sa consommation d'énergie et de réduire les coûts de maintenance des installations de 11 000 € par an.

L'opération a représenté un montant de 1 888 572 € TTC. Elle a été financée à hauteur de 70 % par le SIEEEN, les 30 % restants étant à la charge de la commune.

Un service d'entretien collectif de l'éclairage public intégré

Le SIEEEN confie à son Service d'entretien collectif de l'éclairage public (SCEEP) l'entretien, la maintenance et l'exploitation du parc d'éclairage public des collectivités. Ses missions incluent :

- Les dépannages curatifs des lampes et appareillages.
- Les visites systématiques pour remplacer les lampes en fin de vie.
- L'entretien des radars pédagogiques.
- La maintenance et le dépannage de premier niveau des 46 bornes de charge pour véhicules électriques nivernais.

Évolution des équipements d'éclairage public 2020-2023

DÉSIGNATION	2020	2021	2022	2023
Cellules et horloges traditionnelles	358	352	62	178
Horloges astronomiques + relais	3 104	3 887	3 543	3 750
Récepteurs à commandes centralisées et manuelles	207	207	207	207
TOTAL	**3 669**	**4 446**	**3 812**	**4 135**

Répartition de l'éclairage public en Nièvre, en 2023

DÉSIGNATION	QUANTITÉ
LED	17 953
Lampes fluorescentes	2 118
Lampes sodium	32 390
Lampes iodure métallique < 400 W	2 816
Lampes iodure métallique > 400 W	581
Ampoules camping, bâtiments et autres balisage	807

CHIFFRES-CLÉS

3 180 INTERVENTIONS
URGENCES ET DÉPANNAGES

56 665 FOYERS
entretenus

46 BORNES DE CHARGE
entretenues, 8 interventions

25 CARREFOURS À FEUX

78 RADARS PÉDAGOGIQUES

104 PROGRAMMATIONS DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC
sur demande des communes

Un service d'astreinte pour les urgences et les dépannages

Le service d'astreinte du SCEEP intervient toute l'année dans l'urgence 24h/24, 7 jours sur 7, pour la mise en sécurité des installations d'éclairage public, en dehors des heures ouvrables, de 16h00 à 7h30, en semaine, week-end et jours fériés. Seul le maire, l'élu de permanence, le responsable technique ou la gendarmerie peut solliciter l'intervention du service. En 2023, le SCEEP a géré 35 astreintes.

CRÉATION D'UN NOUVEAU GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIES

Le 26 juin 2023, le Comité syndical a validé la convention constitutive du nouveau Groupement d'achat d'énergies de la Bourgogne Franche-Comté, permettant ainsi de pratiquer de nouvelles modalités d'achat d'énergies et de promouvoir les énergies renouvelables sur le territoire. Ce nouveau Groupement fait suite à la réforme du marché de l'électricité de l'Union européenne pour pallier la crise énergétique ; la possibilité pour les consommateurs de signer des contrats de vente directe d'électricité ou de gaz naturel avec des producteurs ; et l'essor de l'autoconsommation collective.

Les 2 076 membres de l'ancien Groupement pouvaient rejoindre le nouveau Groupement jusqu'en février 2024, afin de bénéficier des marchés de fourniture d'électricité à partir de 2026 et de gaz naturel à partir de 2028. Les structures nivernaises non-adhérentes peuvent adhérer également.

Le fonctionnement du nouveau Groupement n'évolue pas. Le service Achat Vente d'Énergies (AVE) demeure son coordonnateur. Seul est revu le système de calcul des cotisations pour compenser la fin du subventionnement de postes sur la région et de l'outil de management énergétique e-Mage. Gaz de Bordeaux et EDF sont titulaires du marché du gaz et de l'électricité en 2023.

CHIFFRES-CLÉS

2 076 MEMBRES
(226 en Nièvre)

80 %
sont des **collectivités**

45 000 CONTRATS
gaz et électricité
(7 300 en Nièvre)

865 GWH
soit **13 % de la consommation du secteur tertiaire**
(22 % pour la Nièvre)

Une stratégie d'achat par tranches protectrices

Le Groupement a élaboré une stratégie performante en s'appuyant sur des outils de veille et d'analyse en temps réel. Il peut acquérir, ainsi, du gaz et de l'électricité en achetant différentes tranches sur différentes périodes afin de limiter le risque prix induit par la volatilité des marchés de gros.

L'achat en tranches

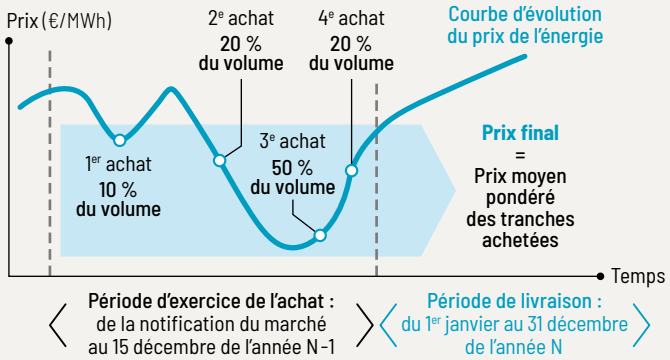

e-Mage

e-Mage, l'outil de management optimisé du Groupement, intègre différents simulateurs tarifaires. Les membres peuvent affiner, ainsi, leur budget « énergie » :

https://deepki-ready.deepki.com

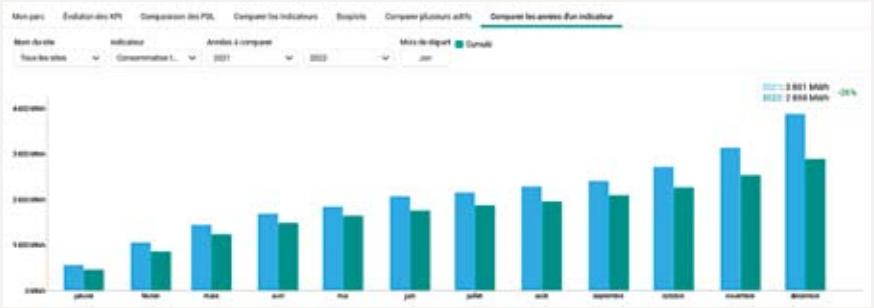

UNE GRILLE TARIFAIRE POUR LE RÉSEAU NIVERNAIS

En 2023, le réseau de bornes de charge nivernais comptait 46 bornes de charge de 22 kVA (92 points de charge), suite aux deux phases de déploiement. L'obtention d'une dotation du FACé a permis au SIEEEN de densifier le réseau nivernais en installant, à partir de septembre, 10 nouvelles bornes de 50 kVA. Elles seront en service au premier semestre 2024.

Le Syndicat s'est doté de 12 prises pour sa flotte de véhicules : 8 au garage Labour (27 000 €), 3 sur les sites du service Déchets ménagers à Rix, Corbigny et Château-Chinon et une autre au SCEEP, à Saint-Benin-d'Azy.

Le SIEEEN et les 6 syndicats d'énergie se sont associés pour permettre aux usagers de recharger leurs véhicules électriques en Bourgogne Franche-Comté grâce à un seul badge. Depuis 2020, la société Citéos est titulaire du marché de gestion des bornes pour 7 départements de la Région. Les agents du SCEEP sont formés pour assurer la maintenance de premier niveau des bornes de 22 kVA.

Le 26 juin, le Comité syndical a voté la nouvelle grille tarifaire de charge pour l'ensemble des bornes du réseau nivernais. Cette évolution de la tarification fait suite à la mise en place, par le gouvernement, du bouclier tarifaire. Ce dernier a conduit à une nouvelle analyse et un nouveau calcul des montants pour la recharge des véhicules électriques. Depuis le 1er août 2023, les usagers bénéficient de tarifs plus avantageux. Le coût de la recharge comprend un tarif jour et un tarif nuit.

Coût de la recharge

TRANCHES TARIFAIRES	TARIFS
Tarif de jour : 06 h - 00 h	**0,40 €/kWh**
Au-delà de 2 h de charges :	
1re heure de dépassement	0,08 € / min
2e heure de dépassement	0,16 € / min
Tarif de nuit : 00 h - 06 h	**0,25 €/kWh**

Localisation des bornes de charge en Nièvre, en 2023

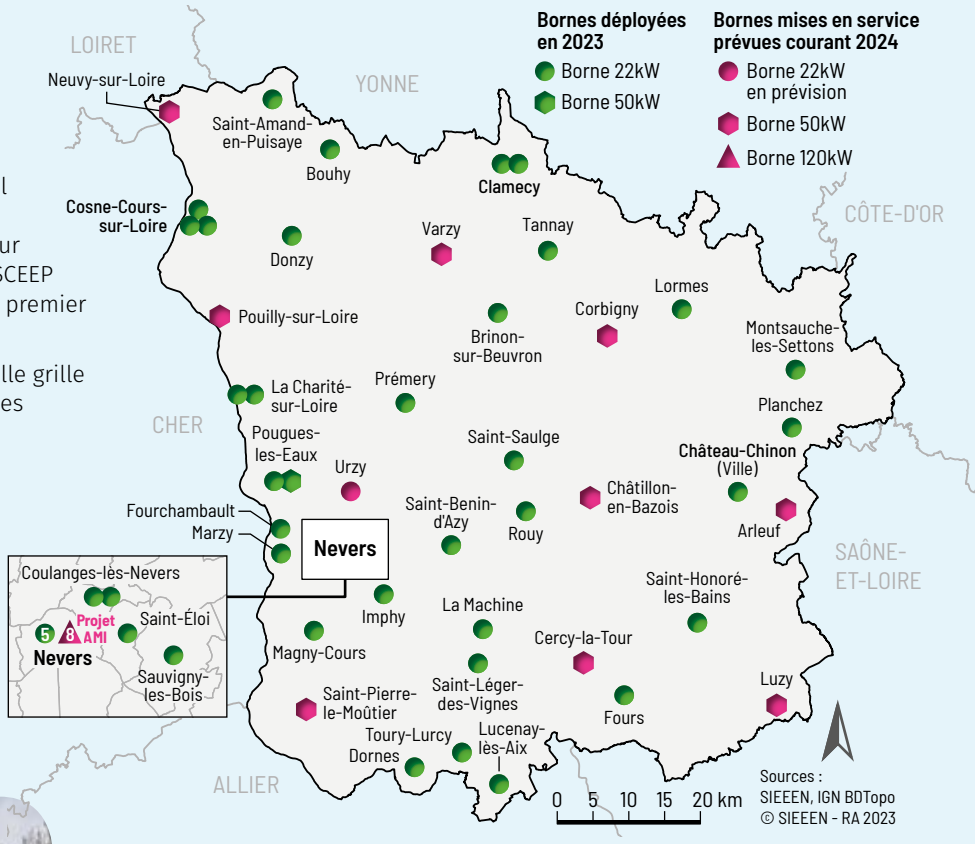

Sources : SIEEEN, IGN BDTopo
© SIEEEN - RA 2023

CHIFFRES-CLÉS

18 751 HEURES d'utilisation (7 719 sessions)

BORNE la plus utilisée : rue des Quatre fils Aymond à Nevers avec **834 SESSIONS**

79 655 KW de **consommation d'énergie**

110 000 € **d'investissement** pour la phase 2

44 000 € **de subvention DSIL**

ÉQUIPEMENT

- Patrimoine et Énergies
- La Régie SIEEEN Chaleur
- Le SITEC

UNE DÉMARCHE GLOBALE OPTIMISÉE POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

Le service Patrimoine et Énergies intervient essentiellement dans le cadre de projets de réhabilitation du patrimoine communal et intercommunal (établissements recevant du public et logements). Il propose une solution globale qui comprend : un diagnostic énergétique et patrimonial, la définition d'un programme de travaux, la maîtrise d'œuvre, l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) et l'accompagnement des conseillers en énergie partagé (CEP) si les collectivités sont adhérentes à la compétence « Maîtrise de la demande d'énergie ». Celles-ci peuvent bénéficier, en service optionnel, de la Coordination Sécurité et Protection et de la Santé (SPS) de niveaux 2 et 3, lors des phases d'études et de travaux.

Grâce à la démarche globale du SIEEEN, les collectivités, en acquérant une connaissance approfondie de leur patrimoine bâti, peuvent assurer leur suivi technique et optimiser leur gestion dans la durée. Elles profitent, ainsi, d'un accompagnement à leur mesure pour la réalisation de leurs projets de réhabilitation, les mises aux normes, la valorisation et la préservation de leur patrimoine ainsi que les constructions neuves, entre autres.

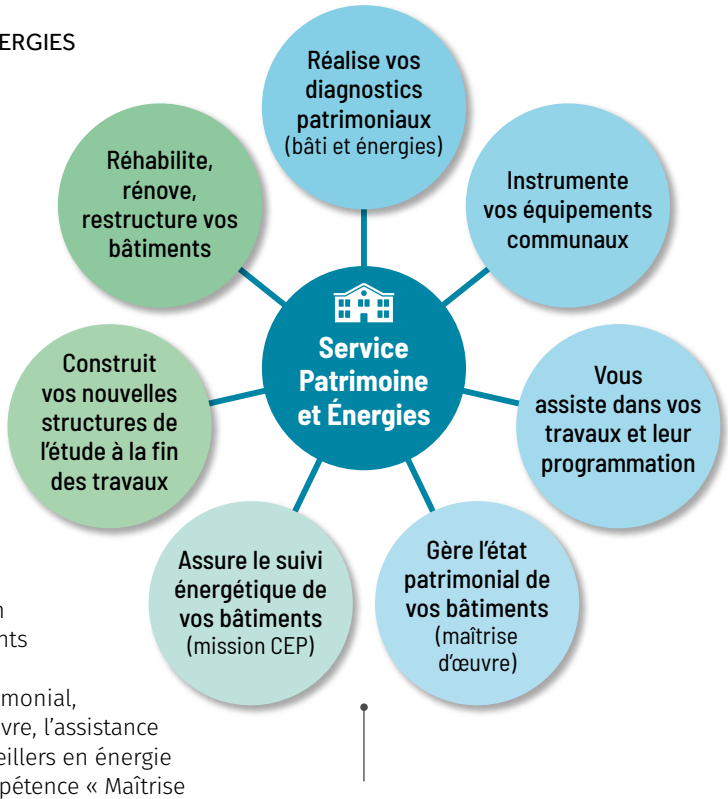

Missions et activité du service Patrimoine et Énergies

CHIFFRES-CLÉS

307 798 € HT
de recettes en maîtrise d'œuvre
dont **29 916 € HT** de coordination SPS

26 saisines

1 182 615 € HT
de travaux réceptionnés

7 permis de construire ou déclarations préalables de travaux

Réhabilitation du logement communal de Trois-Vèvres

5 chantiers réceptionnés en 2023

COLLECTIVITÉS	DÉSIGNATION	MONTANT en € HT
Moux-en-Morvan	Mise aux normes école	**202 827**
Trois-Vèvres	Réhabilitation logement communal	**163 164**
CC Bazois Loire Morvan	Réhabilitation déchetterie Cercy-la-Tour	**270 007**
Azy-le-Vif	Réhabilitation logement communal	**264 560**
Entrains-sur-Nohain	Réhabilitation thermique école primaire	**282 057**
TOTAL en € HT		**1 182 615**

› L'accompagnement CEP pour l'amélioration énergétique des bâtiments publics

Les collectivités adhérentes à la compétence « Maîtrise de la demande d'énergie » (MDE) du SIEEEN bénéficient de l'accompagnement CEP. La cotisation annuelle s'élève à 0,90 € par habitant sans plafond annuel, avec un coût plancher de 100 € pour le transfert de la compétence. Le Syndicat prend en compte 10 % de la population totale pour les communautés de communes. Différents organismes apportant des subventions pour les audits énergétiques, le SIEEEN en fait profiter les communes qui n'assument plus que le reste à charge. L'accompagnement sur les volets financier et technique des projets de rénovation globale s'élève à 2 000 € pour 2 ans de suivi.

L'accompagnement CEP inclut différentes expertises : conseil, audit énergétique, thermographie (par un bureau d'étude externe), caméra thermique, suivi de projets, instrumentation des bâtiments, sensibilisation des élus et des usagers des bâtiments…

CHIFFRES-CLÉS

1 058 BÂTIMENTS
audités jusqu'en 2023

437 500 M²
de surfaces

90 000 €
de subventions collectées pour financer les études des collectivités en 2023

146 COMMUNES & 5 EPCI
ont transféré la compétence « Maîtrise de la demande d'énergie » (123 000 habitants)

6 900 000 €
de travaux de rénovation énergétique répertoriés en 2023

› La valorisation des CEE, levier financier supplémentaire pour les collectivités

Grâce au dispositif de mutualisation des CEE du SIEEEN, les collectivités peuvent valoriser leurs certificats d'économie d'énergie (CEE) que génèrent les travaux de rénovation énergétique. Elles accèdent à une source de financement pour leurs futures opérations favorisant les économies d'énergie. 80 % du prix de vente des CEE sont reversés aux collectivités. Le Syndicat conserve les 20 % restants pour la constitution d'un fonds pour la MDE, les frais de dossiers et la gestion administrative.

En 2023, 93 collectivités étaient signataires de la convention de mutualisation des CEE pour les 4e et 5e périodes. Un dépôt de 24,4 GWh cumac (228 fiches) a été fait en mars 2023. La vente des CEE, en novembre, a permis de reverser 117 000 € aux collectivités.

« … des dispositifs qui couvrent 50 % à 90 % du coût des projets de rénovation énergétique. »

Réhabilitation de la mairie de Saint-Léger-de-Fougeret

Un appel à projets pour la rénovation énergétique haute performance des bâtiments publics

Depuis 2015, le SIEEEN mobilise 400 000 €, chaque année, pour soutenir financièrement les collectivités nivernaises dans leurs projets de rénovation énergétique globale. L'appel à projets du Syndicat est accessible aux communes et intercommunalités adhérentes à la compétence optionnelle « Maîtrise de la demande d'énergie ». Si les projets respectent les exigences d'une rénovation au niveau BBC Effinergie Rénovation et les prescriptions techniques du cahier des charges, ils bénéficient des soutiens décrits dans le schéma à droite.

En 2023, le jury a retenu 4 projets en phase Études et 8 projets en phase Travaux.
380 000 € au total ont été attribués :
28 000 € pour les études
et 352 000 € pour les travaux.

Depuis son lancement, ce dispositif a permis de soutenir 75 projets de rénovation énergétique pour un montant global de subventions de 2 544 000 €. Près de 32,9 M€ ont été investis, ainsi, dans la rénovation de bâtiments publics.

Aide à hauteur de 20 %
du coût des études,
avec un plafond maximal de 10 000 €

APPEL À PROJETS POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS
BUDGET
400 000 €

Subvention de 25 000 €
pour la réhabilitation de logements locatifs communaux
niveau BBC-Effinergie Rénovation
CEP ≤ 104 kWep/m².an
avant pondération altimétrique

Subvention maximale de 50 000 €
pour la réhabilitation d'un bâtiment de type ERP,
niveau BBC-Effinergie Rénovation
CEP ≤ C réf. -40 %
avant pondération altimétrique

La démarche globale du SIEEEN fait ses classes à Entrains-sur-Nohain

En 2011, la commune d'Entrains-sur-Nohain a sollicité le SIEEEN pour la rénovation énergétique de ses écoles primaire et maternelle. Après un diagnostic global, énergétique et patrimonial, le Syndicat a soumis un programme d'actions. Faute de budgets, la commune a opté pour la rénovation énergétique des trois salles de classe du primaire uniquement.

L'orientation retenue n'a pas permis à la commune de bénéficier des dispositifs dédiés à la rénovation énergétique au niveau BBC Rénovation. Sur les conseils du SIEEEN, elle intègre ensuite un réseau de chaleur bois pour chauffer l'école (salles de classe, bibliothèque et réfectoire), des logements communaux et une salle associative. Cette réévaluation du programme permet l'atteinte du niveau BBC Rénovation. Les CEP accompagnent la commune sur les demandes de subventions (DSIL exceptionnel, programme Effilogis, appel à projets du SIEEEN…) ainsi que la valorisation des CEE. Le service Patrimoine et Énergies assure la maîtrise d'œuvre de l'opération. La Régie SIEEEN Chaleur se charge de la maîtrise d'ouvrage de la chaufferie bois, qui sera livrée au printemps 2024.

Réhabilitation de l'école d'Entrains-sur-Nohain

Grâce à la démarche initiée, la consommation énergétique de l'école primaire sera de 75 kWh pour les 3 classes contre 424 kWh avant travaux. Le rejet évité de CO_2 est estimé à 26 t par an.

D'un montant de 282 000 € HT, ce projet bénéficie d'une subvention totale de 234 000 € (128 000 € du DSIL, 33 000 € de l'appel à projets du SIEEEN et 81 000 € du programme Effilogis régional).

Intracting, un nouveau dispositif pour faciliter la rénovation des bâtiments publics

Le 1er décembre 2023, le SIEEEN et la Banque des Territoires ont signé officiellement une convention d'Intracting dédiée à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics. Ce nouveau dispositif prévoit, pour les collectivités adhérentes au SIEEEN, une avance de 2 M€ remboursables sur 13 ans. Le SIEEEN a obtenu, également, de la Banque des Territoires, une enveloppe d'ingénierie de 100 000 €, pour le financement des études et des audits énergétiques. Les travaux réalisés doivent permettre d'économiser 3 350 MWh d'énergie par an. En complément, l'État mobilise 3,2 M€ de subventions dans le cadre du Fonds Vert.

Le SIEEEN a déjà identifié 70 bâtiments dans 9 communes pour un projet de rénovation énergétique. Le coût de l'opération représente un investissement global de 8 M€.

Pour être éligibles au dispositif d'Intracting, les projets doivent répondre aux exigences Effilogis ou de l'appel à projets du SIEEEN (niveau BBC Rénovation). Les bâtiments

qui génèrent des revenus tels que les logements communaux, les cabinets médicaux et les multiservices sont exclus.

Les collectivités peuvent cumuler les différentes aides du SIEEEN (appel à projets, valorisation des CEE et Intracting), de la Région (programme Effilogis) et de l'État (Fonds Vert). Elles ont, ainsi, un accès facilité à des dispositifs qui couvrent 50 % à 90 % du coût des projets de rénovation énergétique.

LA RÉGIE SIEEEN CHALEUR, ACTEUR MAJEUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES EN NIÈVRE

La Régie SIEEEN Chaleur développe des réseaux de chaleur ruraux de petite et moyenne puissances ainsi que des réseaux urbains de grande puissance. Depuis sa création en 2011, elle a investi 13 455 057 €. Avec 22 chaufferies en exploitation, SIEEEN Chaleur est le premier opérateur de thermie bois nivernais.

En transférant la compétence « Réseau de chaleur » à la Régie, les collectivités bénéficient d'un modèle clé en main : étude, financement, réalisation, production et vente de chaleur au compteur des abonnés. Si elles rétrocèdent la gestion et l'exploitation à la Régie, elles profitent d'une TVA à 5,5 % sur l'abonnement et la fourniture de chaleur au lieu de 20 % dans le cadre d'une simple mise à disposition des équipements.

La Régie s'associe, en amont, à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Nièvre (ALECN) et au Parc Naturel Régional du Morvan pour les analyses d'opportunité. Le service Patrimoine et Énergies du SIEEEN assure la maîtrise d'œuvre des projets.

Construction de la chaufferie bois d'Entrains-sur-Nohain

« … SIEEEN Chaleur est le premier opérateur de thermie bois nivernais. »

Service public solidaire de son territoire, SIEEEN Chaleur s'approvisionne en bois-énergie en circuit court (4 677 t) auprès d'exploitants forestiers, d'agriculteurs et de l'Office national des forêts (ONF). Ses cahiers des charges insistent sur la certification de ses fournisseurs (norme de Programme de reconnaissance des certifications forestières) ainsi que sur l'exploitation de forêts PEFC et FSC nivernaises.

Missions et activité de la Régie SIEEEN Chaleur

Les subventions 2023

PLANS DE SOUTIEN	MONTANTS en €
FEDER	**194 413**
Ademe	**724 413**
Conseil départemental	**12 621**
Prime Énergie	**138 000**
DETR	**85 021**
DSIL (Préfecture de la Nièvre)	**13 933**

Évolution du prix des combustibles 2017-2023
Régie SIEEEN Chaleur, en € HT/MWh PCI

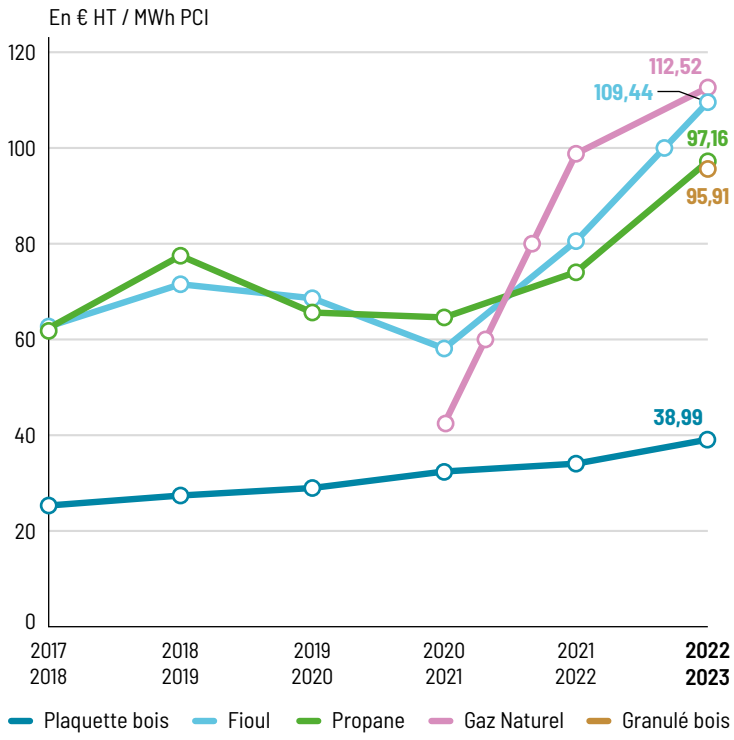

CHIFFRES-CLÉS

22 CHAUFFERIES en exploitation

1 550 000 L de fioul économisés

3 576 TONNES équivalent carbone évitées

4 677 TONNES de plaquettes bois consommées dont **2 108 t pour le réseau de chaleur de La Charité-sur-Loire**

13 063 MWH de **chaleur renouvelable** délivrés

Mixité pondérée de l'énergie produite :
Bois
Énergies fossiles

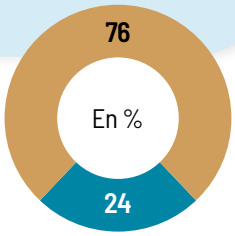

Coulanges-lès-Nevers - Les saules

Coulanges-lès-Nevers - Malraux

Cossaye

Entrains-sur-Nohain

› 4 nouvelles chaufferies en chantier, en 2023

En 2023, 4 chantiers étaient en cours :

› Les réalisations des 2 chaufferies de **Coulanges-lès-Nevers** sont menées en parallèle. Construite au groupe scolaire Malraux, la première chaufferie (1 chaudière bois de 120 kW, 2 chaudières gaz de 80 kW, 168 ml de réseau) desservira l'école primaire, l'école maternelle et le gymnase (2 580 m²).

La seconde chaufferie (1 chaudière bois de 200 kW, 2 chaudières gaz de 140 kW, 478 ml de réseau) est implantée à l'Espace des Saules ; elle alimentera en chaleur le groupe scolaire des Saules, le gymnase, les salles Couturaud et Salmon (4 690 m²).

› À **Cossaye**, la chaufferie (120 kW bois, 104 kW gaz, 180 ml de réseau) fournira en chauffage l'école primaire, la salle des fêtes, la cantine, la garderie, la mairie, 3 logements, la bibliothèque, les vestiaires sportifs et un bâtiment en projet (1 425 m²).

› À **Entrains-sur-Nohain**, la chaufferie (70 kW bois, 50 ml de réseau) desservira les bâtiments de l'école, des logements communaux et une salle associative (540 m²).

› À **Lormes**, l'extension de la chaufferie (6 bâtiments, 360 kW bois, 110 kW fioul, 260 ml de réseau) permet le raccordement de 2 nouveaux bâtiments (195 ml de réseau).

À Urzy, une chaufferie bois de 500 kW chauffe 6 640 m² de bâtiments

Avec ses 810 mètres linéaires, la chaufferie d'Urzy (2 chaudières bois de 200 kW et 300 kW, 1 chaudière gaz d'appoint de 710 kW) est le troisième réseau de la Régie avec un linéaire aussi important, derrière ceux de La Charité-sur-Loire (2 890 ml) et de Château-Chinon EIAT (1 740 ml). Il dessert la mairie, la bibliothèque, le local des jeunes, le vestiaire de foot, les écoles primaire et maternelle, l'espace enfance jeunesse, 2 immeubles Nièvre Habitat (24 logements) et les bâtiments de l'ADAPEI.

Lors de la saison de chauffe 2022-2023, la chaufferie a consommé 290 t de bois. Grâce à cet équipement, la commune d'Urzy a réalisé une économie de 60 300 € sur l'achat de combustibles et évité le rejet de 93 t de CO_2. L'énergie fossile substituée est équivalente à 45 000 l de fioul, soit la circulation annuelle de 81 petites voitures.

Cette installation a représenté un investissement de 1 106 617 € HT. Elle a bénéficié d'une aide de l'Ademe de 6 540 € HT pour l'étude de conception, d'un soutien financier de la Région à hauteur de 264 777 € HT et du FEDER pour 442 927 € HT. La Régie SIEEEN Chaleur a assuré un autofinancement à hauteur de 392 373 €.

Les chaufferies en exploitation et leur consommation en plaquettes bois

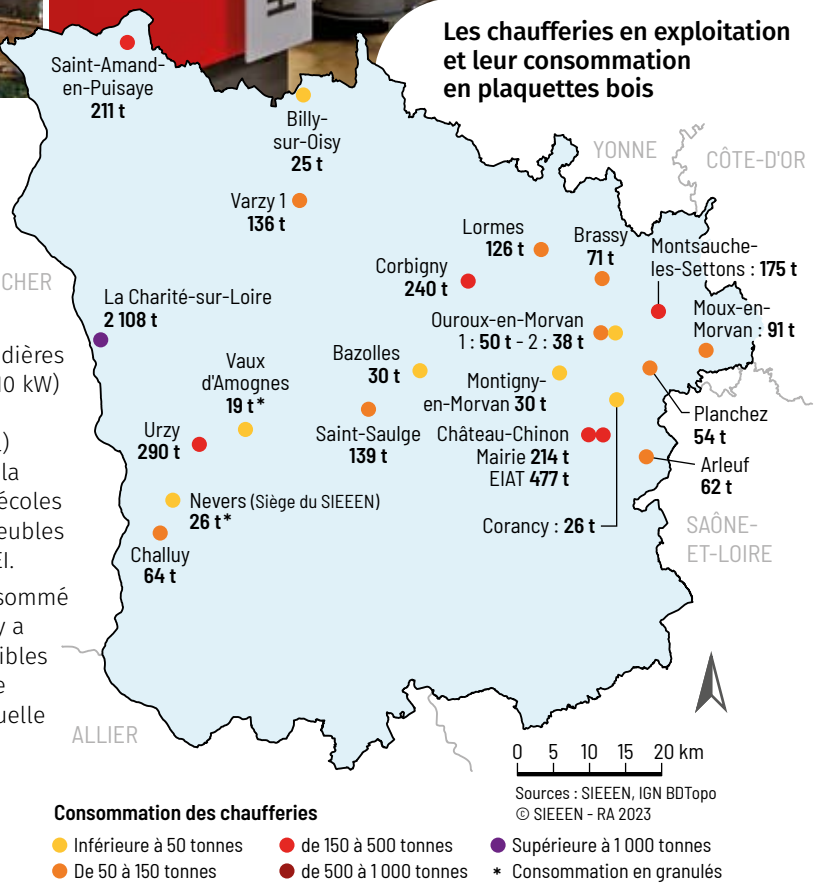

2 plates-formes de production de plaquettes bois

La Régie dispose de 2 plates-formes de production de plaquettes bois. D'une capacité de production annuelle de 3 500 t, le site de Château-Chinon a fourni 1 323 t de combustibles aux 9 chaufferies du Morvan sur la saison de chauffe 2022-2023. Celle de Rix (capacité de 2 500 t/an) a livré 210 t de plaquettes à la chaufferie de Saint-Amand-en-Puisaye.

En 2023, SIEEEN Chaleur a initié une procédure de certification PEFC et renforcé son partenariat avec l'ONF en signant un contrat pluriannuel de fourniture de 1 000 t de bois sur chaque plate-forme.

SIEEEN Chaleur, un exemple pour d'autres syndicats d'énergie

Depuis 2022, la Régie SIEEEN Chaleur est sollicitée par d'autres syndicats d'énergie qui souhaitent développer les chaufferies bois sur leur territoire. Plusieurs visioconférences et téléconférences ont été organisées avec les syndicats du Cher (SDE18), du Jura (SIDEC), de l'Oise (SE60) et de la Haute Garonne (SDEHG) sur les modalités de création d'une régie à simple autonomie financière, le cadre juridique et législatif, l'organisation interne de la structure, les compétences intégrées, la gestion administrative et l'exploitation des installations, entre autres.

En 2023, une délégation du SDEY a rendu visite à la Régie et découvert la chaufferie de Varzy. Suite à cette journée, Gilles Noël, maire de Varzy et vice-président du SIEEEN en charge de la compétence « Réseaux de Chaleur », a été invité aux Assises de l'énergie de l'Yonne, le 19 octobre. Lors de son intervention, il a présenté la Régie et évoqué les réseaux de chaleur.

UN GUICHET INFORMATIQUE UNIQUE POUR LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DES COLLECTIVITÉS

Le Service d'Information TErritoriales des Collectivités (SITEC) est l'Opérateur Public de proximité de Services Numériques (OPSN) des collectivités. Il apporte des solutions optimisées à plus de 300 communes, 9 communautés de communes ainsi que l'Agence Technique Départementale (ATD).

Le SITEC est structuré en 6 pôles de compétences en interaction constante. Il s'appuie sur un panel d'expertises techniques intégrées et sa cellule de veille technologique et réglementaire pour essaimer les bonnes pratiques de sobriété numérique. Support numérique des compétences du SIEEEN et service informatique mutualisé des collectivités, son offre inclut :

- Acquisition, installation, maintenance et dépannage de matériels informatiques, logiciels et certificats électroniques.
- Administration électronique pour la télétransmission de documents.
- Système d'Information Géographique (SIG) généraliste, complété de modules additionnels métiers incluant les données et les cartes du territoire.

Pour bénéficier de ses services et solutions, le SITEC propose aux collectivités 3 types de contractualisation :

- Le Pack Services, après transfert de la compétence Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) au SIEEEN.
- La Convention. Les collectivités ne pouvant transférer leur compétence informatique profitent des mêmes conditions que le Pack Services.
- Les Contrats de prestations apportent des solutions de maintenance annuelle, avec différents services en adéquation avec la demande des collectivités (matériel, assistance à distance, sur site...).

Les pôles de compétences du SITEC

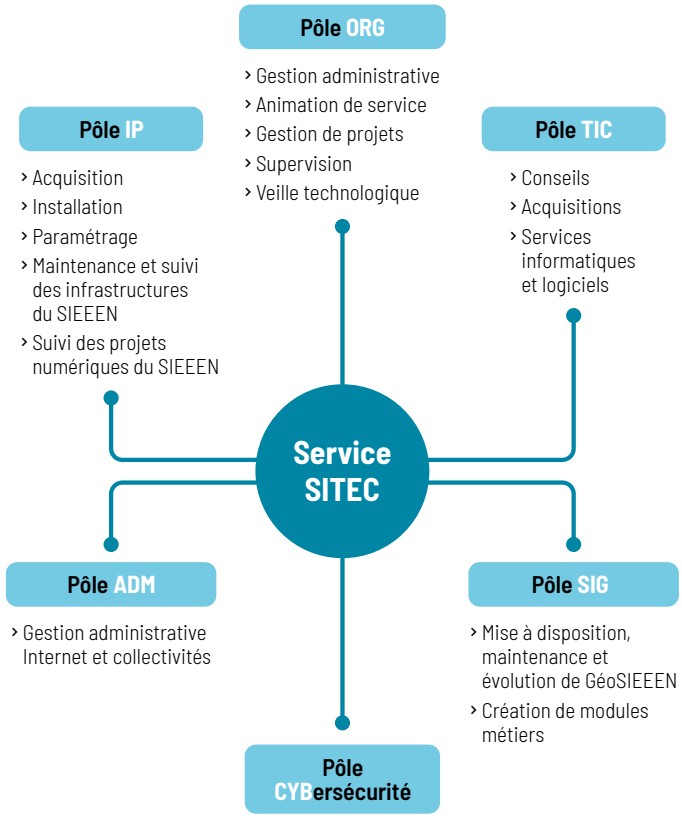

« Le SITEC, support numérique des compétences du SIEEEN et service informatique mutualisé des collectivités... »

Les contrats du SITEC 2023

TYPES DE CONTRATS	CHIFFRES D'AFFAIRES EN € TTC
Pack Services	1 074 057
SIG + OpenCimetière	63 457
Assistance sur site	31 584
Convention	33 443
Matériel	19 804
Prestations TIC (DADS)	16 535
Réunion thématique d'information	16 352
Prestation divers en cartographie	2 430
Assistance téléphonique	83 055
Relation	1 357
Facturation connecteurs	1 842
TOTAL	**1 345 131**

CHIFFRES-CLÉS

289 communes, 9 communautés de communes (anciennes et nouvelles),
11 structures diverses + l'Agence Technique Départementale adhérentes au SIG

73 écoles et 64 autres (SIAEP, coopératives, maisons de l'emploi…)

370 JOURS de visites préventives

CONTRATS DE MAINTENANCE

237 contrats Pack Services

135 contrats de prestations de services

1 600 postes informatiques en maintenance

30 serveurs

8 164 appels en hotline

Le Pack Services, une solution numérique globale performante

Pour accompagner et accélérer la transformation digitale des collectivités nivernaises, le SIEEEN a développé le Pack Services. Cette solution globale est accessible aux collectivités adhérentes à la compétence TIC du Syndicat. Outre la fourniture d'une riche gamme de matériels et logiciels et la mise à disposition de GéoSIEEEN à des tarifs préférentiels, les adhérents bénéficient de différents services avantageux : la maintenance des logiciels métiers ; le remplacement matériel en cas de panne ; le renouvellement du matériel après 5 ans révolus afin de disposer d'équipements qui répondent aux exigences de performance et de sécurité des différents logiciels métiers ; l'accès à la plate-forme de dématérialisation des actes et délibérations ; un certificat de signature gratuit ; l'assistance à distance soutenue par le dépannage sur site, entre autres.

En 2023, l'adhésion au Pack Services était de 5,50 € par habitant pour les communes, avec un seuil de 800 € et un plafond de 5 000 €. Pour les communautés de communes, elle est définie par strates de population. Pour les autres collectivités, elle est déterminée selon leurs recettes. Pour l'ensemble des collectivités, l'adhésion est complétée par un forfait en fonction du nombre de postes à gérer. Le SITEC a procédé à la valorisation de son Pack Services : les collectivités obtiennent une réduction de - 10 % sur la majorité des prestations, lors de leur adhésion.

Le SITEC, support numérique du SIEEEN

Le SITEC est le référent numérique des compétences du SIEEEN, en interne. Il assure la gestion du parc informatique et développe des solutions pour répondre aux besoins spécifiques de chaque service. Il propose aux agents des sessions d'accompagnement à la prise en main des matériels et l'utilisation des logiciels métiers. Il est en charge également de la performance du système d'information et de la sécurisation des données sensibles du Syndicat. Il a réalisé, ainsi, 96 projets en interne.

Quelques chantiers 2023

- Poursuite des vagues de migration JVS vers la version Cloud.
- Accompagnement des collectivités pour basculer de la norme comptable M14 à la norme M57.
- Évolution sécuritaire des bases de données des produits Berger-Levrault pour une centaine de communes.
- Sensibilisation et information des acteurs de l'eau sur les solutions du SIEEEN et la réglementation anti-endommagement.
- Lancement du chantier de géo détection du réseau humide sur la commune de Donzy.
- Développement d'un outil pour générer et identifier les zones d'accélération des énergies renouvelables.

› GéoSIEEEN, un SIG constamment enrichi

Véritable outil d'aide à la décision, le Système d'Information Géographique (SIG) GéoSIEEEN améliore la qualité des services rendus aux usagers, simplifie les tâches de secrétariat et renforce la connaissance du territoire. Ergonomique, fluide et constamment enrichi, le SIG intègre différentes applications métiers qui répondent aux grandes problématiques de gestion du territoire. Il est ouvert au grand public, depuis décembre 2022.

En 2023, GéoSIEEEN s'est enrichi de nouveaux modules dédiés aux problématiques réseaux, en cohérence avec la réglementation anti-endommagement et le Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) :

- SIT'DICT pour la gestion des DT-DICT dans le cadre de la réglementation anti-endommagement (2 collectivités).
- SIT'VOIRIE pour la gestion des arrêtés de voirie et du PCRS (1 collectivité).
- SIT'EAU pour la gestion cartographique des réseaux d'eau potable (2 collectivités).
- SIT'AC pour la gestion patrimoniale et cartographique des réseaux d'assainissement collectif (3 collectivités).
- SIT'AVIS pour la gestion et la transmission des dossiers de consultation d'urbanisme (2 collectivités).

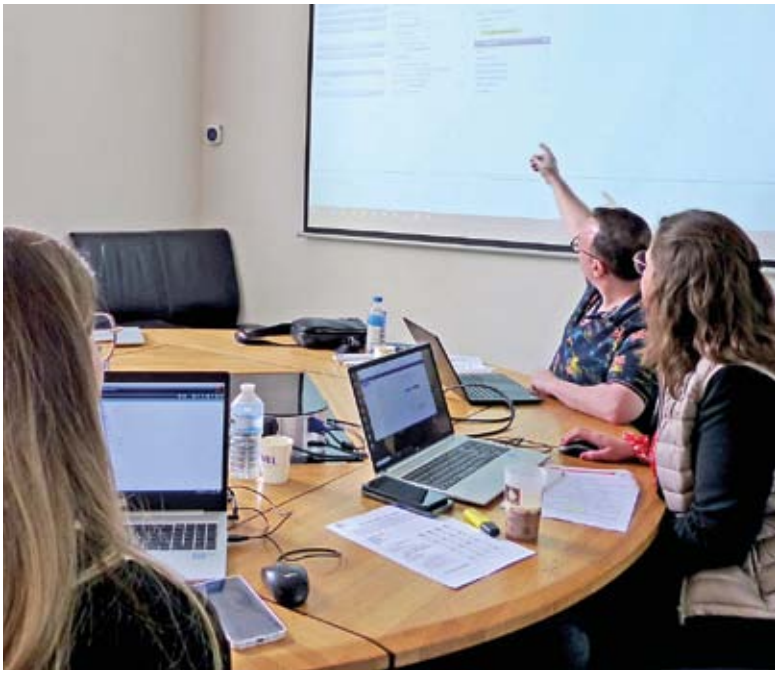

- SIT'ANC pour la gestion patrimoniale et réglementaire de SPANC (2 collectivités).
- SIT'CIM pour la gestion de la cartographie et des concessions de cimetières (30 collectivités).
- SIT'AL pour la gestion des signalements, en particulier les dépôts sauvages (88 communes).
- SIT'BAL pour la gestion de la Base Adresses Locale (BAL), certification des noms de voies et versement à la Base Adresses Nationale (BAN) (60 collectivités).

CHIFFRES-CLÉS GéoSIEEEN

715 UTILISATEURS ACTIFS, toutes origines confondues, dont **518** pour les **communes**

3 627 CONNEXIONS ANNUELLES

› Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS)

La réglementation anti-endommagement (arrêté du 15 février 2012) s'appuie sur un Guichet Unique national permettant l'émission des Déclarations de Travaux (DT) et des Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) et, localement, sur la constitution d'un référentiel mutualisé, selon le standard Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS), cohérent avec la classe de précision (Classe A) des réseaux des exploitants.

Le SIEEEN a renoncé finalement à la création d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) et a décidé de porter seul le projet. Les négociations ont repris avec Enedis, GRDF et les acteurs locaux. Les exploitants des réseaux de distribution d'énergie ont confirmé leur participation au financement du PCRS. Fin 2023, le montage financier théorique et le cadre conventionnel étaient actés.

À la rencontre des secrétaires de mairies de la Nièvre

Le SIEEEN, le Centre de Gestion, le CNFPT, la DDFIP et le SST sont allés à la rencontre des secrétaires de mairie de la Nièvre, en juin 2023. L'initiative émane d'un constat simple : si les mairies connaissent les différents organismes institutionnels, elles ne savent pas forcément ce qu'ils font concrètement. Après des échanges avec les différents acteurs institutionnels, le Syndicat a bâti un partenariat afin de pouvoir préciser aux collectivités le rôle et l'étendue des missions de chacun des organismes qu'elles côtoient soit par téléphone soit en direct.

Organisés sur 4 demi-journées à Cosne-sur-Loire, Château-Chinon, Clamecy et Decize, ces rendez-vous ont permis de présenter aux collectivités leurs partenaires institutionnels, de clarifier les missions de chacun afin d'identifier la structure à laquelle elles doivent s'adresser, en fonction des problématiques rencontrées.

Pour simplifier les démarches des secrétaires de mairie et des secrétaires généraux des communes rurales, le service Communication du SIEEEN a réalisé une plaquette de 4 pages. Ce support a pour objectif d'aider les communes à trouver immédiatement le bon interlocuteur. Le CNFPT a créé une e-communauté pour faciliter la transmission d'informations et la communication entre les collectivités.
Fort appréciée, l'initiative sera renouvelée en 2025.

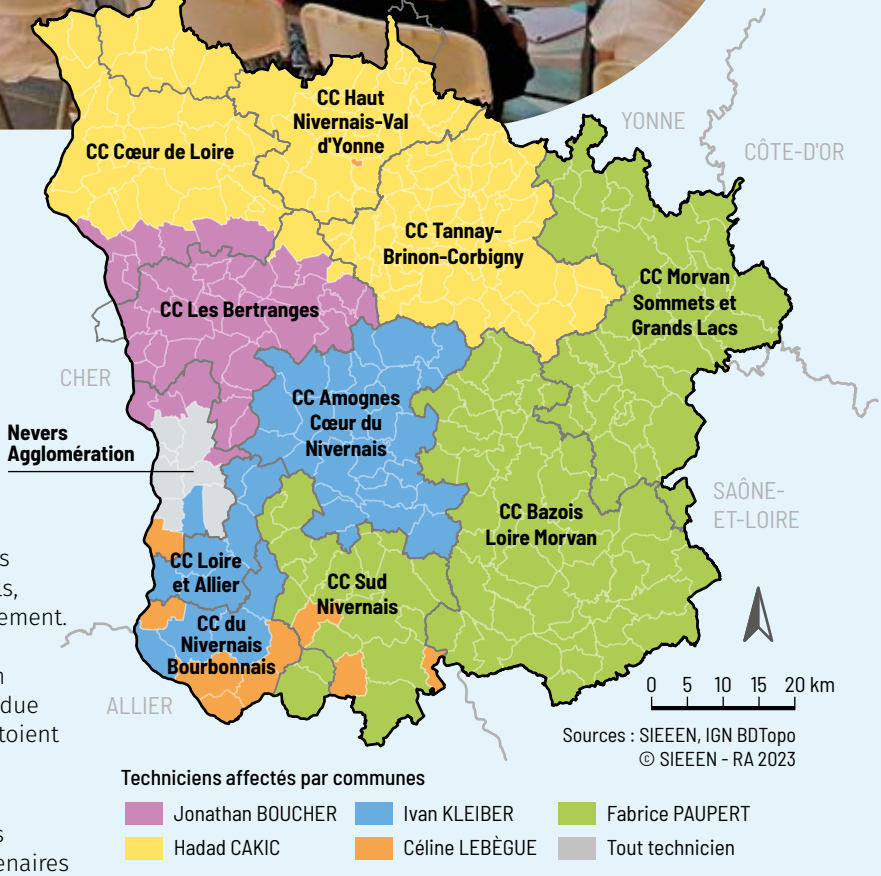

CHIFFRES-CLÉS

140 représentants des collectivités présents

Taux de satisfaction : **86 %**

DÉCHETS MÉNAGERS

- La gestion des déchets ménagers

LE SIEEEN MODERNISE SON RÉSEAU D'ÉQUIPEMENTS

Depuis 1996, le SIEEEN organise, pour le compte des 229 communes qui lui ont transféré la compétence (86 340 habitants), le transfert, le traitement, la valorisation des déchets ménagers ainsi que la gestion des contrats financiers avec les éco-organismes. Il accompagne, en outre, l'animation et la communication du territoire en lien avec le programme local de prévention de déchets et assimilés (PLPDMA).

Le Syndicat met en œuvre, depuis plusieurs années, une stratégie ambitieuse vouée au développement de l'économie circulaire. L'optimisation de la gestion des déchets vise, ainsi, à répondre à des enjeux environnementaux, sociaux et économiques majeurs du territoire.

2023 a été une année de transition. Elle a été marquée par l'arrivée d'une nouvelle responsable et la nécessité d'une redéfinition du fonctionnement du service Déchets ménagers. Le Syndicat a poursuivi, néanmoins, l'accompagnement de son territoire et la réhabilitation de son réseau d'équipements vieillissants. Ce qui lui permettra de mettre en place une gestion plus agile de son activité et d'explorer de nouvelles filières de valorisation des déchets.

« … mettre en place une gestion plus agile de son activité… »

Localisation des équipements de gestion des déchets ménagers

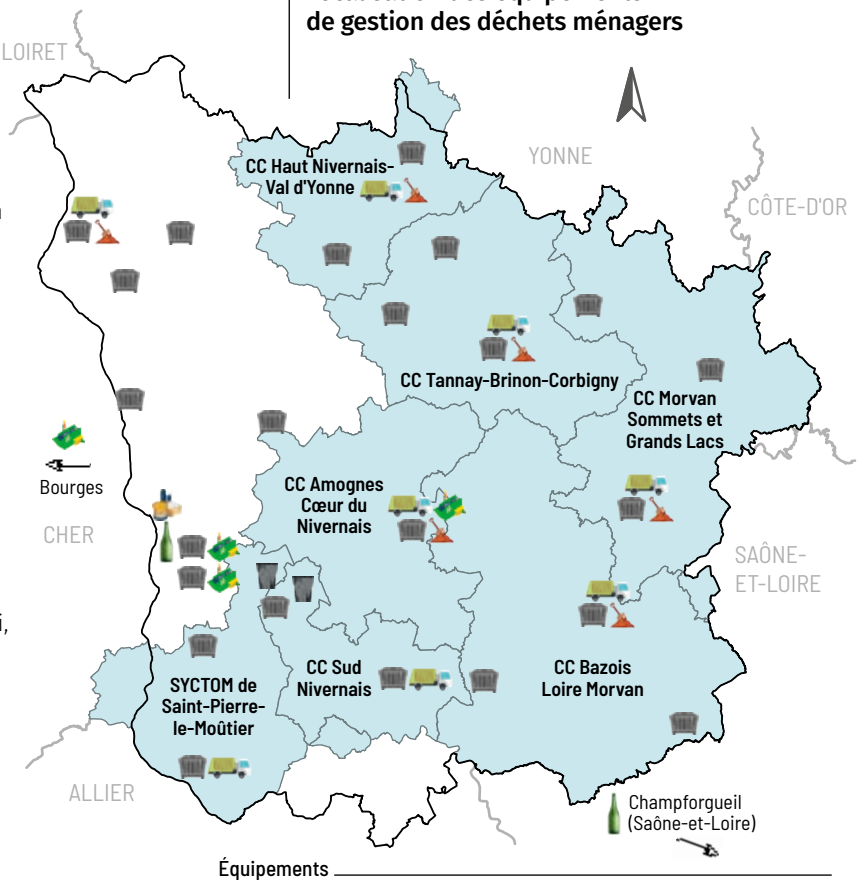

Sources : SIEEEN, IGN BDTopo
© SIEEEN - RA 2023

LA PRODUCTION DE DÉCHETS EN 2023

CHIFFRES-CLÉS

- **645 TONNES** de déchets dangereux
- **2 937 TONNES** de biodéchets
- **4 473 TONNES** de verre
- **9 756 TONNES** d'ordures ménagères résiduelles
- **16 335 TONNES** d'encombrants
- **5 525 TONNES** d'emballages/papiers

LA COLLECTE DES DÉCHETS EN 2023

CHIFFRES-CLÉS

9 756 TONNES d'ordures ménagères résiduelles

4 473 TONNES de verre

226 TONNES de déchets dangereux collectés en déchetterie

2 937 TONNES de biodéchets

15 129 TONNES d'encombrants (tout-venant déchets verts, bois, carton, plâtre)

5 715 TONNES de compost vendues

Production par habitant de déchets ménagers

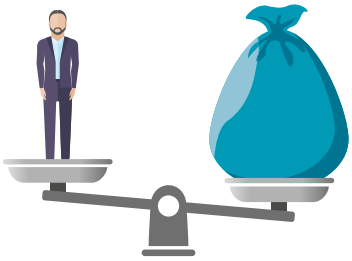

459 Kg / hab / an

› TRI-INC, le centre de tri des déchets inter régional est en service

En 2019, les départements du Cher, de l'Indre et de la Nièvre, en partenariat avec l'Ademe et Citeo, décident de créer un centre de tri à même de répondre aux exigences de l'extension des consignes de tri applicables à partir du 1er janvier 2023. La société Paprec est retenue pour construire l'infrastructure, à Bourges, sur le site des Quatre Vents.

Dénommée TRI-INC, l'usine, en service depuis le 2 janvier 2023, traite les déchets de 500 000 habitants. Elle emploie une quarantaine de personnes dont 22 valoristes. Elle pourra valoriser 30 000 t de collectes par an (emballages et déchets recyclables issus des poubelles jaunes). Les matières triées et valorisées génèrent des recettes qui sont reversées aux collectivités qui constituent la SPL.

CHIFFRES-CLÉS

28 M€ **d'investissement** dont **4,9 M€ de l'Ademe** et **960 000 € de Citeo**

Le SIEEEN, 2e APPORTEUR de la SPL **(18,42 %)**

4 825 TONNES **de déchets** entrants du territoire SIEEEN

4 533 TONNES **valorisées** pour le territoire SIEEEN

Zone de pesée - Quai de transfert de Champvert

Quai de transfert de Langeron en cours de réalisation

La réhabilitation des quais de transfert se poursuit

Depuis 2021, le SIEEEN assure la réhabilitation de ses 7 quais de transfert. Il a fait le choix d'ouvrages sobres et évolutifs pouvant s'adapter aux besoins actuels et à venir des collectivités. Les travaux incluent la reconversion des quais à compacteurs en plates-formes de regroupement et de transfert multi-flux ainsi que la mise en place de bornes d'accès et de pesées avec badges d'identification. Cette approche permet de libérer du temps aux agents d'exploitation ; d'assouplir l'accès aux sites ; de garantir la continuité des activités (PCA...) ; d'ajuster les transports selon les besoins.

En 2023, la construction d'un nouveau quai de transfert a démarré à Langeron, il remplacera celui de Chantenay-Saint-Imbert. Les travaux sont en cours sur les sites de Préporché et Rouy sud. Le quai de transfert de Champvert a été mis en service, en fin d'année.

Le réseau CESAR 58 édite son panorama des acteurs du réemploi

Le 24 novembre 2023, le Collectif de l'économie solidaire des acteurs du réemploi nivernais (CESAR 58) a lancé son panorama des acteurs du réemploi, avec le soutien du SIEEEN. Ce support valorise les acteurs du réemploi, sert d'outil d'information au niveau de la Région Bourgogne Franche-Comté et renforce la communication dans l'optique d'un nouveau Récup'Tour en 2024.

La première édition du panorama met à l'honneur une quinzaine d'acteurs du réemploi, membres du réseau CESAR 58. Elle comprend également une présentation et un bilan du Collectif, notamment ses apports aux porteurs de projets.

CESAR 58 a été créé, en 2017, dans le cadre du Contrat d'objectifs et d'économie circulaire (CODEC) et de la mise en œuvre d'une stratégie de gestion des déchets ménagers axée sur l'économie circulaire. Acteur et promoteur de l'économie sociale et solidaire en Nièvre, il initie une démarche de sensibilisation à la réduction des déchets et la diminution de l'empreinte carbone du territoire.

Le réseau CESAR 58, c'est :

45 MEMBRES & 150 EMPLOIS CRÉÉS

Recrutement d'un chargé de mission BTP

Le service Déchets ménagers a recruté un chargé de mission BTP pour mettre en œuvre sa stratégie de filières d'économie circulaire. Le secteur du BTP a été identifié comme axe prioritaire en matières d'enjeux économiques et environnementaux pour les années à venir.

Depuis novembre 2023, un chargé de mission travaille sur la REP Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB). Il a fait plusieurs visites de terrain pour recueillir des données chiffrées sur les différents flux de déchets que traitent les déchetteries et apprécier le fonctionnement et les problématiques des collectivités. Cette étude préalable permettra d'optimiser la coordination des déchetteries pour la mise en place de la REP, d'organiser la contractualisation avec l'éco-organisme Ecomaison, en charge du secteur Nièvre et de nouer des partenariats avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire autour des déchets du BTP.

Une réflexion a été initiée, fin 2023, sur la nouvelle REP Bâtiment (PMCB) pour pouvoir anticiper, puis, optimiser la gestion et le traitement des 7 flux de déchets (bois, métaux, papier/carton, plastique, verre, fractions minérales et plâtre).

ORGANISATION & MOYENS

- La gestion financière
- Les ressources humaines et la prévention
- Le RGPD
- Le bilan financier 2023

- Gestion financière de la dette
- Gestion des ressources humaines
- La démarche de prévention du SIEEEN
- Bilan général et comptes administratifs 2023

ORGANISATION ET BILAN DU SIEEEN

Organigramme des services opérationnels et fonctions support

SERVICES OPÉRATIONNELS

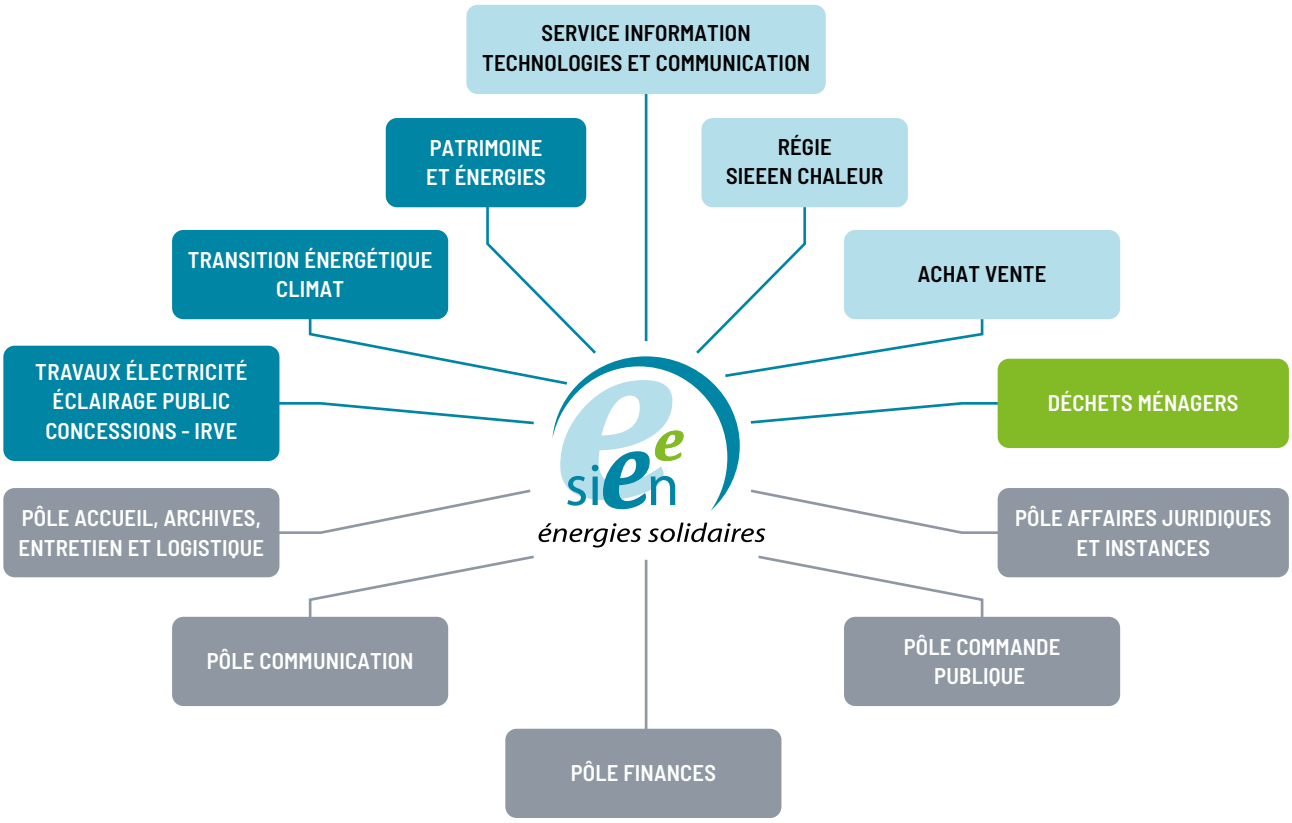

SERVICE COORDINATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

Gestion financière de la dette

L'encours de la dette au 31/12/2023 était de 19 309 885 € dont 7 615 398 € pour la Régie SIEEEN Chaleur contre 14 009 572 € en 2022.

Le service de la dette a représenté une dépense de 238 253 €. Les lignes de trésorerie sont mobilisées à hauteur de 0 € au 31/12/2023.

Gestion des ressources humaines

Conformément au décret du 28 juin 2023 sur la rémunération des agents de la fonction publique, le SIEEEN a procédé à l'augmentation du point d'indice de 1,5 %, le 1er juillet. Certaines échelles de la grille indiciaire ont été revalorisées.

Le parcours d'intégration des nouveaux arrivants est instauré. Le guide de l'encadrant a été validé au Comité social territorial (CST). L'aide aux parents d'enfants handicapés (APEH) est versée aux agents parents d'un enfant de moins de 20 ans dont le taux d'incapacité est de 50 % ou plus. De nouveaux critères sont inscrits dans la charte du télétravail du SIEEEN.

CHIFFRES-CLÉS

5 513 850 € de **charges de personnel**

120 500 € investis dans **la formation** (hors frais de déplacement)

4 SÉANCES de **CST**

116 AGENTS dont **5 APPRENTIS :**

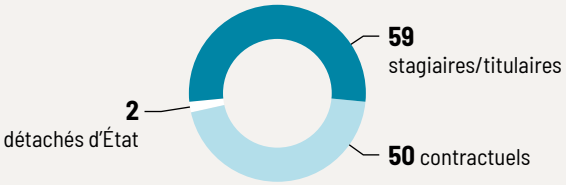

Organisation de la première journée des agents du SIEEEN

Le 15 juin 2023, le SIEEEN a organisé sa première journée des agents afin de renforcer l'esprit d'équipe et la cohésion entre ses 116 agents, de les inciter à tisser des liens hors du cadre professionnel et d'initier une dynamique relationnelle plus forte avec la présidence et la direction. Lors de cette journée, 21 agents ont été décorés de médailles d'honneur régionale, départementale et communale, en reconnaissance de leur engagement.

Participation à la semaine du handicap

Le service Ressources humaines a participé à la rencontre organisée par Cap emploi et Pôle emploi afin d'échanger dans le cadre des actions prévues pendant la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées. En 2024, le SIEEEN prévoit une campagne de sensibilisation interne sur cette thématique et envisage de participer à la nouvelle édition Duoday durant laquelle une organisation accueille, sur une journée, une personne en situation de handicap, en duo avec un professionnel volontaire. Au programme : découverte du métier, participation active, immersion en entreprise. Cette journée représente une opportunité de rencontre pour changer de regard et, ensemble, dépasser nos préjugés.

#seeph2023
Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées

La démarche de prévention du SIEEEN

Le SIEEEN a fait la mise à jour 2023 du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), avec invitation systématique d'un membre du CST. Issu du DUERP, le Programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRIPACT, 130 actions) a été créé. Il intègre une mesure d'efficacité. Un procédé est appliqué pour valider l'aptitude médicale des agents en anticipation des habilitations (électricité, conduite d'engins, travail en hauteur...). Des essais sont conduits dans le cadre du dispositif d'alarme du travailleur isolé (DATI, 10 agents potentiellement concernés). Des consignes de sécurité ont été mises en place sur les sites Déchets ménagers. La Régie SIEEEN Chaleur a bénéficié d'un accompagnement pour la mise en place d'un plan d'actions conduisant à la mise aux normes des chaufferies classées ICPE.

Par ailleurs, le protocole de communication téléphonique pendant la conduite a été revu. La procédure d'utilisation du Registre Santé Sécurité au Travail a été réécrite. Cette actualisation a permis de rappeler aux agents l'existence, l'utilité et le mode d'emploi de ce registre.

D'autres actions ont été initiées pour renforcer le bien-être au travail des agents : installation de 5 fontaines à eau sur réseau ; amélioration phonique des espaces de travail ; adaptation du bureau pour les personnes de grande taille ; installation d'une douche au siège social et fourniture de chaussettes chaudes au personnel intervenant en extérieur.

SÉCURITÉ ET PREMIERS SECOURS

CHIFFRES-CLÉS

Secours à la personne : 90 % de l'effectif :
- Gestes Qui Sauvent : **18 agents** recyclés
- Sauveteurs secouristes du travail (SST) : **9 agents** recyclés

Équipiers de première intervention : 96 % de l'effectif : **40 agents** recyclés

Éco-conduite : 80 % de l'effectif : **12 agents supplémentaires** formés

Le SIEEEN au forum emploi

Le SIEEEN était présent au Tour régional emploi et inclusion 2023, de l'association Halte-Discrimination. Cet événement vise à favoriser l'emploi et la formation et faire grandir la culture de l'inclusion, de la diversité et de l'égalité dans les structures publiques et privées de la Région.

Une journée pour tester la vue et l'audition

Le SIEEEN a organisé, dans ses locaux, 2 journées dédiées à la vue et l'audition, en partenariat avec les mutuelles MNT et Écouter Voir. 66 % des agents ont participé aux différents ateliers tels que les lunettes de simulation du bar pédagogique pour découvrir les effets néfastes de l'alcool sur le corps humain et la conduite.

Bilan financier général

Fiscalité sur l'énergie

Au titre de la fiscalité sur l'énergie (taxe sur la consommation finale de l'électricité), le SIEEEN a perçu un montant de 4 870 388 € au titre de l'année 2023 (4 496 553 € en 2022). Le Syndicat a obtenu le remboursement de la TVA acquittée lors des travaux des réseaux électriques de la part du concessionnaire pour la somme de 738 647 € (1 026 231 € en 2022).

Utilisation de la taxe pour 100 € perçus

DÉSIGNATION	MONTANTS EN €	EN %	SOIT EN €
Virement à la section d'investissement (travaux ER/EP)	3 851 931	79,09	79,09
Subventions versées - EP	42 699	0,88	0,88
Subventions versées – AAP rénovation énergétique	358 251	7,36	7,36
Service de la dette	617 507	3 104	12,68
TOTAL	**4 870 388**	**100,00**	**100,00**

Dépenses d'exploitation

CHAPITRES	BUDGET PRINCIPAL	DÉCHETS MÉNAGERS	BUDGET PRESTATIONS	RÉSEAUX DE CHALEUR	TOTAL (en €)	EN %
Charges à caractère général	2 948 156	3 966 549	268 844	899 381	**8 100 930**	38,79
Charges de personnel	4 138 640	679 295	432 568	340 655	**5 591 159**	26,77
Autres charges de gestion courante	251 053	3 772 730	103 149	517	**4 127 449**	19,76
Charges financières	87 998	37 801	–	112 454	**238 253**	1,14
Charges exceptionnelles	71 269	213 236	2 556	6 337	**293 398**	1,40
Dotations provisions	–	–	–	61 926	**61 926**	0,30
Dotations aux amortissements	1 174 662	375 388	9 502	700 170	**2 259 723**	10,82
Impôt sur les bénéfices	–	–	97	–	**97**	0,00
Variation de stock	–	–	–	213 263	**213 263**	1,02
Déficit antérieur reporté	–	–	–	–	–	0,00
TOTAL	**8 671 779**	**9 044 999**	**834 716**	**2 334 704**	**20 886 198**	**100,00**

Recettes d'exploitation

CHAPITRES	BUDGET PRINCIPAL	DÉCHETS MÉNAGERS	BUDGET PRESTATIONS	RÉSEAUX DE CHALEUR	TOTAL (en €)	EN %
Taxes d'électricité	4 870 388	–	–	–	**4 870 388**	17,33
Produits des services	632 092	675 180	732 113	1 332 994	**3 362 379**	11,96
Études en régie	1 187 484	–	–	52 058	**1 239 542**	4,41
Autres produits de gestion courante	2 160 558	60 513	102 619	236 764	**2 560 454**	9,11
Produits exceptionnels	9 330	45 777	–	23 515	**78 622**	0,28
Atténuations de charges	207 457	–	–	–	**207 457**	0,74
Dotations et subventions	3 160 002	8 552 743	–	45 823	**12 208 568**	43,44
Excédent antérieur reporté	2 297 697	415 655	1 000	85	**2 714 437**	9,66
Variation de stock	–	–	–	246 324	**246 324**	0,88
Reprise provisions	–	–	–	–	–	0,00
Produits financiers	6 805	–	–	–	**6 805**	0,02
Amortissement des subventions	93 778	109 077	–	407 227	**610 082**	2,17
TOTAL	**15 075 593**	**9 858 945**	**835 733**	**2 334 789**	**28 105 059**	**100,00**

Dépenses d'investissement

OPÉRATIONS	BUDGET PRINCIPAL	DÉCHETS MÉNAGERS	BUDGET PRESTATIONS	RÉSEAUX DE CHALEUR	TOTAL (en €)	EN %
Réseaux électriques	5 301 845	–	–	–	**5 301 845**	19,60
Réseaux d'éclairage public	5 856 172	–	–	–	**5 856 172**	21,64
Réseaux numériques	–	–	–	–	–	0,00
Bâtiments et autres	888 207	–	–	–	**888 207**	3,28
Pack Services	280 130	–	–	–	**280 130**	1,04
Subventions versées	358 251	–	–	–	**358 251**	1,32
Sites d'exploitations des déchets	–	1 773 145	–	–	**1 773 145**	6,55
Réseaux de chaleur	–	–	–	1 567 679	**1 567 679**	5,79
Remboursement de la dette	529 509	136 179	–	353 998	**1 019 687**	3,77
Participation en annuités	650 873	–	–	–	**650 873**	2,41
Opérations pour compte de tiers	1 356 490	–	–	–	**1 356 490**	5,01
Frais études en régie	1 187 484	–	–	52 058	**1 239 542**	4,58
Amortissement des subventions	93 778	109 077	–	407 227	**610 082**	2,25
Opérations patrimoniales	–	18 887	–	1 268 910	**1 287 797**	4,76
Variation de stock	–	–	–	246 324	**246 324**	0,91
Déficit antérieur reporté	3 788 566	–	–	831 367	**4 619 934**	17,08
TOTAL	**20 291 306**	**2 037 288**	**-**	**4 727 564**	**27 056 158**	**100,00**

Recettes d'investissement

OPÉRATIONS	BUDGET PRINCIPAL	DÉCHETS MÉNAGERS	BUDGET PRESTATIONS	RÉSEAUX DE CHALEUR	TOTAL (en €)	EN %
FACé	1 762 443	–	–	–	**1 762 443**	7,18
Enedis (réseaux vétustes + PCT)	506 169	–	–	–	**506 169**	2,06
Participations (tiers et collectivités)	660 734	–	–	–	**660 734**	2,69
État – DSIL / Fonds Vert	529 297	14 127	–	13 933	**557 357**	2,27
État - Ademe	–	–	–	724 776	**724 776**	2,95
Région	–	–	–	194 413	**194 413**	0,79
Autres financeurs	136 159	–	–	240 642	**376 801**	1,53
Emprunt	2 800 000	1 920 000	–	2 500 000	**7 220 000**	29,40
Résultat de fonctionnement capitalisé	4 434 144	–	–	–	**4 434 144**	18,06
FCTVA	1 252 497	75 776	–	–	**1 328 273**	5,41
Récupération TVA auprès d'Enedis	738 647	–	–	–	**738 647**	3,01
Participations en annuités - EP	296 136	–	–	–	**296 136**	1,21
Opérations pour compte de tiers	1 270 191	–	–	–	**1 270 191**	5,17
Dotations aux amortissements	1 174 662	375 388	9 502	700 170	**2 259 723**	9,20
Variation de stock	–	–	–	213 263	**213 263**	0,87
Dotations provisions	–	–	–	61 926	**61 926**	0,25
Opérations patrimoniales	–	18 887	–	1 268 910	**1 287 797**	5,24
Excédent d'investissement reporté	–	587 570	77 354	–	**664 924**	2,71
TOTAL	**15 561 079**	**2 991 747**	**86 856**	**5 918 034**	**24 557 717**	**100,00**

Opérations pour compte de tiers

NATURE	DÉPENSES	EN %	RECETTES	EN %
Informatique communale	8 790	0,60	24 963	2,00
Éclairage	172 818	12,70	137 764	10,80
Réseaux de télécommunications	553 278	40,80	583 917	46,00
Étude de faisabilité chaufferies bois et réseaux	50 729	3,70	18 601	1,50
Coordination COT ENR	566 983	0,30	504 947	39,80
Géo détection cimetières	3 893	0,30	–	0,00
TOTAL	**1 356 490**	**100,00**	**1 270 191**	**100,00**

En 2023, il a été collecté 448 606 € au titre des droits sur la TVA sur les 3 budgets soumis à TVA pour une TVA déductible de 1 363 371 €. Le Syndicat a obtenu un remboursement de TVA à hauteur de 1 077 708 €.

UN ACCOMPAGNEMENT APPROPRIÉ POUR RENFORCER LA SÉCURITÉ NUMÉRIQUE DES COLLECTIVITÉS

Depuis 2021, le Syndicat sécurise les systèmes d'information des collectivités nivernaises, renforce la sécurité des données à caractère personnel et pérennise la confiance des usagers dans les utilisations de services numériques. Le SIEEEN privilégie une démarche optimisée qui inclut l'audit, la sensibilisation, l'aide à l'élaboration et le suivi des plans d'actions.

Accessible aux collectivités nivernaises, le SIEEEN propose un accompagnement à la sécurité informatique, dans le strict respect du Référentiel général de sécurité (RGS 2.0), qui inclut : un accompagnement sur 4 ans, avec homologation RGS renouvelée chaque année, une aide à l'élaboration d'un plan d'actions sur mesure et une sensibilisation des agents à la sécurité informatique.

CHIFFRES-CLÉS

73 COLLECTIVITÉS
en **convention RGPD**

42 RESTITUTIONS
de **bilans**

38 COLLECTIVITÉS
sensibilisées aux principes du RGPD (agents et élus)

110 ACTIONS
à mettre en œuvre avec les collectivités

› Les actions marquantes 2023

- Renforcement des connaissances du SIEEEN sur les risques et les actions à initier pour se protéger de toute perte d'intégrité et de confidentialité de son système d'information.
- Grâce à une subvention de 100 000 € de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), différentes actions de sensibilisation à la sécurité informatique ont été organisées :
  - 7 sessions externes pour 70 agents.
  - 7 sessions internes pour 49 agents.
- Diffusion d'une newsletter vidéo bimestrielle thématique auprès des agents du SIEEEN, puis, auprès des collectivités.
- Constitution d'un groupe de travail avec les collectivités et les élus pour rédiger une charte informatique destinée aux adhérents du Pack Services du SIEEEN.
- L'arrivée d'une stagiaire a permis au Syndicat de travailler, notamment, sur l'alerte sur de nouveaux risques liés à l'intelligence artificielle (IA). Une charte d'usage et de sécurité a été rédigée.

› 5 bonnes raisons de choisir l'accompagnement du SIEEEN

Fort de son homologation RGS, le SIEEEN permet aux collectivités nivernaises de mettre en œuvre une politique de sécurité informatique adaptée à leurs spécificités. Celle-ci garantit :

- Une mise en conformité avec la législation.
- Une meilleure protection des données sensibles.
- Une meilleure prévention contre les cyberattaques actuelles et une meilleure anticipation des menaces cyber à venir.
- Une limitation des risques de fraudes liées à l'usage des services des collectivités.
- Une qualité améliorée des services aux usagers avec le renforcement de la confiance numérique dans les échanges électroniques.

GLOSSAIRE SIEEEN

ACTEE : Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique
ADS : Autorisation du Droit des Sols
AEG : Audit Énergétique Global
AIPR : Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux
ALEC : Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Nièvre
AMF : Association des Maires de France
AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
ANAR : Association Nivernaise d'Accueil et de Réinsertion
ANTS : Agence Nationale des Titres Sécurisés
AODE : Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergies
APD : Avant-Projet Définitif
APS : Avant-Projet Sommaire
ATD : Agence Technique Départementale
BBC : Bâtiment Basse Consommation
BT-HTA : Réseau Basse Tension et Moyenne Tension
CAO : Commission d'Appel d'Offres
CAP : Commission Administrative Paritaire
CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
CCSPL : Commission Consultative des Services Publics Locaux
CDG : Centre De Gestion de la fonction publique
CEE : Certificats d'Économies d'Énergies
CEP : Conseil en Énergie Partagé
CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CNIL : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
CODEC : Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire
COMEDEC : Carte de Communication Électronique des Données d'État-Civil
COPIL : Comité de Pilotage
COT : Contrat d'Objectif Territorial
COTEC : Comité Technique
CRAC : Compte-Rendu d'Activité de la Concession
CRE : Commission de Régulation de l'Énergie
CT : Comité Technique
CTE : Contrat de Transition Écologique
DADS : Déclaration Annuelle des Données Sociales
DADS-U : Déclaration Automatisée des Données Sociales Unifiée
DASEN : Direction Académique de l'Éducation Nationale
DDFIP : Direction Départementale des Finances Publiques
DCE : Document de Consultation des Entreprises
DET : Direction de l'Exécution des Travaux
DGA : Directeur Général Adjoint
DGS : Directeur Général des Services
DMA : Départs Mal Alimentés
DPO : Délégué à la Protection des Données
DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DSN : Déclaration Sociale Nominative
DSP : Délégation de Service Public
DT-DICT : Déclaration de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux
ENR : Énergies Nouvelles Renouvelables
EP : Éclairage Public
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
ERP : Établissement Recevant du Public
FACÉ : Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification
FEDER : Fonds Européen de Développement Régional
FNAME : Fonds Nivernais d'Aide à la Maîtrise de l'Énergie ou Fonds petits travaux
FNCCR : Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies
FPT : Fonction Publique Territoriale
FSL : Fonds Solidarité Logement
GWc : GigaWatt Crête
HTA : Haute Tension A
IRVE : Infrastructure de Recharge de Véhicules Électriques
MDE : Maîtrise de la Demande en Énergie
MWc : MégaWatt Crête
NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OM : Ordures Ménagères
OMA : Ordures Ménagères et Assimilées
OMR : Ordures Ménagères Résiduelles
OPC : Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier
PASRAU : Prélèvement à la Source pour les Revenus Autres
PCAET : Plan Climat-Air-Énergie Territorial
PCRS : Plan de Corps de Rue Simplifié
PDE : Plan Départemental Environnement
PDV : Prolongation de la Durée de Vie des ouvrages
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PNRM : Parc Naturel Régional du Morvan
REU : Répertoire Électoral Unique
RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données
RODP : Redevance d'Occupation du Domaine Public
SCEEP : Service Collectif d'Entretien de l'Éclairage Public
SCOT : Schéma de Cohérence Territorial
SDSI : Schéma Directeur des Systèmes d'Information
SEDD : Semaine Européenne du Développement Durable
SEM : Société d'Économie Mixte
SERD : Semaine Européenne de Réduction des Déchets
SIAEP : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable
SIG : Système d'Information Géographique
SIOM : Syndicat Mixte des Ordures Ménagères
SITEC : Service d'Informations TErritoriales des Collectivités
SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple
SIVU : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
SPL : Société Publique Locale
SPS : Sécurité et Protection de la Santé
SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
SSII : Société de Services et d'Ingénierie en Informatique
SST : Service Santé au Travail
TCCFE : Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité
TEPCV : Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte
TEPOS : Territoire à Énergie POSitive
TIC : Technologies de Information et de la Communication
TURPE : Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité
TZDZG : Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage
UAMN : Union Amicale des Maires de la Nièvre

Avec vous...

Depuis 1946, le SIEEEN est un partenaire public privilégié des collectivités dans les domaines de l'énergie, de l'équipement et de l'environnement. Il diversifie ses compétences et ses activités pour faciliter le développement durable du territoire :

- Distribution de l'électricité et de gaz.
- Éclairage public.
- Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).
- Gestion des déchets ménagers et assimilés.
- Développement des réseaux de chaleur.
- Développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.
- Maîtrise de la Demande en Énergie (MDE).

... Et pour vous.

Acteur solidaire de son territoire et facilitateur, le SIEEEN développe des outils et des solutions pour soutenir les collectivités nivernaises au quotidien :

- Un extranet syndical.
- Une hotline pour l'assistance informatique.
- Une lettre d'information mensuelle.
- Un Système d'Information Géographique (SIG GéoSIEEEN).
- Des applications numériques métiers.
- Un outil pour définir les Zones d'implantation des énergies renouvelables (ZAER).
- Un cadastre solaire départemental.
- Des dispositifs incitatifs pour la rénovation énergétique des bâtiments publics.
- Une solution de protection des données mutualisée et la cybersécurité.
- Une coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS).

LE SIEEEN

des énergies toujours plus solidaires

NOS PARTENAIRES

Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Nièvre

Nièvre Énergies

7, place de la République
58000 Nevers
Tél. : 03 86 59 76 90
www.sieeen.fr - contact@sieeen.fr

siEen énergies solidaires

ACTEE · Contrat de Transition Écologique · territoire d'énergie Bourgogne Franche-Comté